

Mener un enseignement introductif aux droits humains dans un camp de réfugiés

Rapport du programme InZone de l'UNIGE sur son expérience dans le camp de réfugiés de Kakuma (2016-2020)

Par Maxime NGABIRANO, Assani RADJABU MBUYU, Tatiana FARINHA DO SUL, Alessandra COSTA et Djemila CARRON

Rapport du programme
InZone de l'UNIGE
sur son expérience dans
le camp de refugies de
Kakuma (2016-2020)

Table des **matières**

I.	Contexte	5
II.	Genèse et modèle du cours	9
III.	Année académique 2019-2020	15
IV.	Améliorations proposées	19
1.	Aspects logistiques	20
2.	Enseignement à distance	26
3.	Offre limitée de cours en droits humains	31
4.	Appartenance des étudiant-e-s à l'unige	37
5.	Pédagogie adaptée à l'apprentissage des droits humains dans ce contexte	40
6.	Travailler en parallèle des études dans le camp de Kakuma	46
7.	Statut des femmes dans le camp de Kakuma	49
8.	Retour sur différentes fonctions du learning ecosystem	52
a)	<i>Management team</i>	52
b)	<i>Facilitateurs-trices</i>	54
c)	<i>Tuteurs-trices</i>	56
V.	Recommandations pour l'amélioration du cours inductif aux droits humains à Kakuma	59

I. Contexte

À la question de savoir pourquoi ils et elles ont décidé d'étudier les droits humains dans le contexte du camp de réfugiés de Kakuma au Kenya où l'enseignement universitaire peut sembler un produit de luxe¹, des étudiant-e-s réfugié-e-s expliquent qu'il s'agit d'une occasion « de connaître [leurs] droits et de savoir comment agir en justice »², mais aussi de « comprendre comment le droit influence la vie en société et interagit avec la religion et la politique »³. Différentes motivations poussent les personnes réfugiées de Kakuma à entreprendre des études en matière de droits humains avec l'Université de Genève (ou Unige)⁴. Pour certain-e-s, il s'agit du moyen de poursuivre des études en droit débutées avant la fuite de leur pays d'origine. Pour d'autres, c'est une manière de développer des connaissances afin d'analyser puis d'agir sur la situation fragile en matière de droits humains dans le camp. Pour d'autres encore, ces études leur permettent d'élargir leurs connaissances générales. Pour d'autres enfin, c'est une des seules opportunités de continuer à étudier en langue française dans un camp où l'anglais domine de par son statut de langue du système humanitaire et de langue officielle du Kenya⁵.

Étudier les droits humains dans un camp de réfugiés de près de 200'000 personnes n'est pas anodin. Créé en 1992 pour accueillir les « lost boys of Sudan »⁶, le camp de réfugiés de Kakuma se situe dans le Comté du Turkana au nord-ouest du Kenya, à la frontière avec le Sud-Soudan et l'Ouganda, et non loin de l'Éthiopie. Année après année, ce camp a vu sa population augmenter avec des arrivées de personnes fuyant des persécutions en Somalie, Éthiopie, Burundi, République Démocratique du Congo, Érythrée, Ouganda ou encore

1 La perception de l'enseignement universitaire comme un produit de luxe est fortement présente dans les réactions que le programme InZone reçoit lors de présentations de ses activités. La concentration sur l'éducation universitaire est souvent interrogée au regard des besoins perçus comme plus fondamentaux des personnes réfugiées dans les camps du sud qui souvent souffrent de manque de nourriture, d'eau, de soins, etc. De manière paradoxale, les étudiant-e-s réfugié-e-s des deux camps dans lesquels InZone opère (Kakuma au Kenya et Azraq en Jordanie) saluent la nécessité pour eux et elles de continuer ou commencer des études afin de s'ouvrir des perspectives dans le camp et de préparer une éventuelle sortie de ces environnements. À la question de l'importance de l'éducation universitaire dans un camp, un étudiant de Kakuma répond : « pourquoi cela serait-il important partout ailleurs mais pas dans le camp de Kakuma ? ».

2 Le groupe whatsapp des étudiant-e-s du cours Introduction aux droits humains 2019 sur lequel se trouvent les étudiant-e-s, les facilitateurs, les tutrices, l'enseignante et les coordinateurs du cours, entretien n°2, 21 octobre 2019.

3 Le groupe whatsapp des étudiant-e-s du cours Introduction aux droits humains 2019 sur lequel se trouvent les étudiant-e-s, les facilitateurs, les tutrices, l'enseignante et les coordinateurs du cours, entretien n°10, 21 octobre 2019.

4 Dans les formulaires de postulation au cours de droits humains, une question spécifique porte sur les raisons de la participation à ce cours. Une discussion sur le même sujet est menée chaque année avec la classe de droits humains lors de la semaine en présentiel dans le camp en février.

5 Selon l'article 7, paragraphe 2 de la Constitution kenyane, l'anglais est l'une des deux langues officielles du Kenya. Le Kiswahili est la langue nationale du Kenya et l'autre langue officielle (article 7, paragraphes 1 et 2, Constitution kenyane). La question de la langue française est épineuse pour une minorité des personnes réfugiées à Kakuma (environ 10%, principalement de République Démocratique du Congo et du Burundi) car il s'agit de la langue dans laquelle des études ont été entreprises dans le pays d'origine. Dans le même sens, si certaines écoles primaires proposent un apprentissage en français à Kakuma, aucune école secondaire ou établissement universitaire ne le fait, sauf l'Université de Genève, ce qui pose des problèmes de continuation du parcours scolaire et universitaire pour les personnes francophones.

6 Ce nom a été donné à un groupe de plus de 20'000 garçons déplacés suite à la deuxième guerre civile entre le Soudan et le Sud-Soudan qui a perduré de 1987 à 2005. Une partie d'entre eux s'est réfugiée au Kenya.

Rwanda⁷. Le camp de Kakuma se trouve dans un contexte géographique, social et politique complexe⁸. D'un côté, cet espace a pris l'apparence d'une ville avec divers services, commerces, lieux de sport et de loisirs. De l'autre, Kakuma reste un lieu de grande pauvreté et de violence, caractérisé également par la politique d'encampement obligatoire mise en place en droit kenyan. En effet, les personnes qui cherchent refuge au Kenya sont obligatoirement placées dans des camps de réfugiés et ne peuvent en sortir, même suite à l'obtention du statut de réfugié⁹. Les habitant-e-s du camp sont ainsi contraint-e-s d'y rester en attendant de pouvoir éventuellement obtenir un jour un permis kenyan (intégration sur place), d'être réinstallé-e-s dans un pays tiers ou d'être rapatrié-e-s (avec consentement libre) dans leur pays d'origine¹⁰. La vie à Kakuma est également rendue difficile par la grande dépendance des personnes réfugiées envers le système humanitaire¹¹ et un contexte climatique semi-aride où la température environne bien souvent les 40° Celsius.

Les personnes qui chaque année présentent leur candidature pour le cours Introduction aux droits humains donné par le programme InZone et la Faculté de droit de l'Université de Genève à Kakuma depuis l'automne 2016 ont souvent un lien particulier avec les droits humains. Pour la plupart, ces individus sont à Kakuma pour avoir fui des situations de violations parfois massives de leurs droits dans leur pays d'origine - violations parfois répétées lors de leur parcours migratoire. Certain-e-s ont même dû quitter leur terre précieusement du fait d'activités de défense de droits humains. Sont ainsi souvent évoqués

7 Selon les statistiques du UNHCR, 196'050 réfugié-e-s et requérant-e-s d'asile se trouvaient à Kakuma en mars 2020. Voir : www.unhcr.org/ke/wp-content/uploads/sites/2/2020/04/Kenya-Infographics-31-Mar-2020.pdf (dernière consultation : 21 octobre 2020). En juillet 2019, le UNHCR a également produit des statistiques par nationalités. Voir le lien suivant : data2.unhcr.org/fr/documents/download/70775 (dernière consultation : 21 octobre 2020).

8 Pour mieux comprendre l'environnement de Kakuma, il est intéressant de consulter le site et le Twitter de KANERE – *Kakuma News Reflector*, un média d'information indépendant produit par des journalistes réfugié-e-s à Kakuma et le journal *Refugee Insights* de l'ONG kenyan *Refugee Consortium of Kenya*. Voir aussi B. J. JANSEN, « 'Digging Aid': The camp as an Option in East and the Horn of Africa », *Journal of Refugee Studies*, 2015, p. 149-151 ; M.-A. PEROUSE DE MONTCLOS et P. MWANGI KAGWANJA, « Refugee Camps or Cities? The Socio-economic Dynamics of the Dadaab and Kakuma Camps in Northern Kenya », *Journal of Refugee Studies*, 2000, p. 205-222 ; A. BETTS, A. DELIUS, C. RODGERS, O. STERCK et M. STIERNA, *Doing Business in Kakuma: Refugees, Entrepreneurship, and the Food Market*, Refugee Studies Centre, University of Oxford, 2019. Voir enfin la page de référence du camp par le UNHCR sur www.unhcr.org/ke/kakuma-refugee-camp (dernière consultation : 21 octobre 2020).

9 Le *Refugees Act* kenyan de 2006 a été amendé par l'*Act No. 19* en 2014. Il prévoit désormais à son article 12, paragraphe 3 que « [e]very person who has applied for recognition of his status as a refugee and every member of his family shall remain in the designated refugee camp until the processing of their status is concluded ». L'article 14, lettre c énonce ensuite que « [e]very refugee and asylum seeker shall not leave the designated refugee camp without the permission of the Refugee Camp Officer ». Une partie des amendements amenés au *Refugees Act* en 2014 a été déclarée inconstitutionnelle par la Haute Cour kenyan dans la *Petition 628, 630 of 2014 & 12 of 2015*. Néanmoins, les modifications concernant l'encampement n'ont pas été cassées par la Cour.

10 Il s'agissait de la manière traditionnelle du UNHCR de présenter ses solutions durables pour les personnes en déplacement forcé. Depuis quelques mois, le UNHCR prévoit également des « voies complémentaires ». Voir www.unhcr.org/fr/solutions-durables.html (dernière consultation : 21 octobre 2020).

11 Voir notamment C.-L. GRAYSON, « Le Camp de Réfugiés de Kakuma, Lieu de Méfiance et de Défiance », *Revue Canadienne D'études Du Développement*, 2016, p. 341-357 ; B. J. JANSEN, « 'Digging Aid': The Camp as an Option in East and the Horn of Africa », *Journal of Refugee Studies*, 2015, p. 149-165 ; A. BETTS, R. GEERLIET, C. MACPHERSON, N. OMATA, C. RODGERS et O. STERCK, *Self-Reliance in Kalobeyei? Socio-Economic Outcomes for refugees in North-West Kenya*, Refugee Studies Centre, University of Oxford, 2018, p. 16-17.

en classe des histoires personnelles et collectives de massacres, tueries, tortures, viols ou encore corruption. Ces abus ne s'arrêtent malheureusement pas à la porte du camp. Pour beaucoup de personnes, l'arrivée à Kakuma représente un répit qui rapidement laisse place à une réalité d'atteinte à leurs droits humains, en commençant par l'interdiction de quitter le territoire du camp même une fois leur statut de réfugié obtenu¹², les violences policières¹³ et autres manquements à leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels qui pour la plupart concernent également plus largement la population kenyan habitant ces régions pauvres du pays. Étudier les droits humains à Kakuma n'a donc rien d'abstrait pour les étudiant-e-s réfugié-e-s, et le cours de l'Université de Genève jongle en permanence entre un recours à l'expérience des étudiant-e-s et un nécessaire recul face à des situations particulières afin de permettre des réflexions plus larges et de préserver certain-e-s étudiant-e-s qui pourraient par le biais de cet enseignement revivre des événements traumatiques. L'apprentissage à Kakuma est également marqué par les conditions de vie dans un camp de réfugiés avec un accès restreint à l'eau, à la nourriture et aux soins, la difficulté et le coût élevé des déplacements, l'absence de matériel de cours, des manquements en connexion internet et en électricité, des impératifs professionnels et familiaux et un manque d'espace mental et physique pour pouvoir se dédier à l'étude¹⁴ - des éléments sur lesquels nous reviendrons dans cet article.

Cette contribution s'appuie sur un travail de terrain réalisé durant le semestre d'automne 2019 entre l'Université de Genève et le camp de réfugiés de Kakuma autour du cours Introduction aux droits humains dispensé dans le camp par le centre InZone en collaboration avec la Faculté de droit de l'Université de Genève. Le centre InZone¹⁵, présent à Kakuma depuis 2015, a développé un *learning ecosystem* innovant facilitant l'apprentissage académique en contexte fragile. Cet écosystème se base sur un enseignement en partie en ligne et en partie sur place ; les étudiant-e-s du camp ayant de plus tout au long du cours le soutien de deux facilitateurs-trices sur place (deux ancien-ne-s étudiant-e-s réfugié-e-s du cours à Kakuma), de deux tuteurs-trices en ligne (deux étudiant-e-s de master en droit de la *Law Clinic* de l'Université de Genève) et d'une enseignante de l'Université de Genève se déplaçant également dans le camp à deux reprises durant le semestre. Après plusieurs années d'observations des réussites et échecs de cet écosystème, l'année académique 2019-2020 a été mobilisée comme terrain de recherche pour l'améliorer en proposant des solutions pédagogiques et pratiques aux nombreuses difficultés rencontrées par les étudiant-e-s de droits humains dans le camp. La présente recherche, co-écrite par les deux facilitateurs sur place, les deux tutrices de la *Law Clinic* de Genève et l'enseignante impliquée durant le semestre d'automne 2019 de ce cours, décrit la genèse de cet enseignement, le système d'apprentissage mis en place et les éléments d'amélioration proposés durant le semestre d'automne 2019. L'article décrit dans une dernière partie les problèmes encore non résolus aux fins d'assurer la pertinence de ce cours de droits humains à Kakuma lors des prochaines années en mettant en avant des solutions concrètes pensées en collaboration entre Genève et Kakuma. Ces solutions sont reprises sous forme de recommandations dans la conclusion de cette contribution.

12 Sur cette question de l'atteinte à la liberté de mouvement, voir Norwegian Refugee Council et International Human Rights Clinic Harvard Law School, *Supporting Kakuma's Refugees: The Importance of Freedom of Movement*, 2018.

13 Sur la question des violences policières à Kakuma et de leur inscription dans le système humanitaire, voir H. BRANKAMP, « 'Occupied Enclave': Policing and the Underbelly of Humanitarian Governance in Kakuma Refugee Camp, Kenya », *Political Geography*, 2019.

14 Voir *supra* le présent chapitre, note 8.

15 Pour plus d'information sur le centre InZone, voir : www.unige.ch/inzone/ (dernière consultation : 21 octobre 2020).

Le présent travail rédigé à dix mains et sur deux continents utilise une méthode de type socio-légale, couplant les analyses juridiques à celles des sciences sociales¹⁶. Plus particulièrement, l'article repose sur l'expérience de quatre années d'enseignement dans le camp de Kakuma à laquelle s'ajoute un terrain d'observation du fonctionnement du cours réalisé entre septembre 2019 et février 2020 entre Genève et Kakuma. Sont notamment utilisés pour cette écriture : 1) le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semester menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma) ; 2) le carnet d'observation des deux facilitateurs du cours résumant leurs analyses du semestre d'étude ; 3) deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma ; 4) les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facilitateurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma ; 5) les entretiens sous forme de sondage de chaque étudiant-e du cours réalisés par In-Zone en février 2020 à Kakuma ; 6) les groupes whatsapp des étudiant-e-s du cours, des tutrices et des facilitateurs¹⁷. Aux fins d'assurer l'anonymat des étudiant-e-s de Kakuma, aucun nom et prénom n'est indiqué dans cette contribution. Nous tenons néanmoins à les remercier chaleureusement pour leur participation au cours et aux réflexions sur son amélioration.

¹⁶ R. BANAKAR et M. TRAVERS (éd.), *Theory and Method in Socio-legal Research*, Oxford, Hart Publishing, 2015 ; F. L. LEEUW and H. SCHMEETS, *Empirical Legal Research – A Guidance Book for Lawyers, Legislators and Regulators*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing Limited, 2016.

¹⁷ Plusieurs groupes whatsapp ont été créés à cet effet : a) le groupe whatsapp des étudiant-e-s du cours Introduction aux droits humains 2019 sur lequel se trouvent les étudiant-e-s, les facilitateurs, les tutrices, l'enseignante et les coordinateurs du cours ; b) le groupe whatsapp des facilitateurs du cours Introduction aux droits humains 2019 regroupant les facilitateurs et l'enseignante ; c) le groupe whatsapp des tutrices du cours Introduction aux droits humains 2019 regroupant les tutrices et l'enseignante ; d) le groupe whatsapp de gestion du cours Introduction aux droits humains 2019 regroupant les facilitateurs, les tutrices et l'enseignante.

II. Genèse et Modèle du Cours

Le cours Introduction aux droits humains a été dispensé pour la première fois à Kakuma durant le semestre d'automne 2016. Les professeur-e-s Michel HOTTELIER et Maya HERTIG RANDALL de la Faculté de droit de l'Université de Genève furent approché-e-s à cet effet par le centre InZone pour compléter son offre de cours disponibles dans le camp, particulièrement en français. InZone avait en effet dans les années précédentes amorcé sa transition d'un programme académique formant les interprètes humanitaires à un centre d'enseignement universitaire plus large pour les personnes réfugiées dans les camps, en commençant par le camp de Kakuma où InZone opérait déjà¹⁸. Pour assurer ces enseignements, InZone a continué à mettre en avant une approche mixte - en partie en ligne, en partie sur place - ce qui semblait être le seul modèle envisageable en l'absence d'universités kenyanes ou étrangères prêtes à assurer une présence physique permanente dans les camps¹⁹. Afin de garantir que les cours dispensés puissent avoir une reconnaissance en termes de crédits à l'Université de Genève pour les étudiant-e-s, les enseignements privilégiés furent ceux de l'Université de Genève qui à la fois pouvaient faire du sens pour les personnes réfugiées²⁰ et être suivis en ligne. Le MOOC « Introduction aux droits de l'Homme » des professeur-e-s Michel HOTTELIER et Maya HERTIG RANDALL remplissait toutes ces conditions.

Le MOOC « Introduction aux droits de l'Homme » est disponible en français sur la plateforme Coursera²¹. Il est possible de le suivre gratuitement mais il faut payer cinquante US dollars pour obtenir un certificat de réussite. Il consiste en huit semaines d'enseignement sur les droits humains, leur histoire, leurs sources, leur catégorisation, leurs limites et leur application au moyen de vidéos tournées à Genève représentant les deux professeur-e-s susnommé-e-s et quelques invité-e-s. Chaque semaine se termine par un quizz permettant d'évaluer les connaissances et des lectures sont recommandées sur chacun des thèmes. Le cours traite du système international de protection des droits humains et possède donc une prétention internationale même si son contenu est largement basé sur l'Europe et que la matière est approchée d'un point de vue occidental²². Il est accompagné d'un forum tenu par un-e doctorant-e en droit de l'Université de Genève qui répond aux questions des étudiant-e-s qui le suivent partout dans le monde et il connaît un grand succès. L'intérêt présumé des étudiant-e-s réfugié-e-s de Kakuma pour ce cours fut

¹⁸ Voir l'histoire d'InZone sur son site internet : www.unige.ch/inzone/what-we-do/history/ear-ly-days/ (dernière consultation : 21 octobre 2020).

¹⁹ La Kenyatta University, partenaire académique d'InZone au Kenya, a développé un campus universitaire dans le camp de Dadaab au Kenya : www.ku.ac.ke/daadab/index.php/programmes/degree-programmes (dernière consultation : 21 octobre 2020). Si la Kenyatta University collabore avec InZone sur de nombreux points, il semble y avoir peu d'intérêts et de moyens de la plupart des universités kenyanes pour développer des enseignements dans le camp de Kakuma.

²⁰ Il a été présumé que des personnes réfugiées à Kakuma souhaiteraient suivre des cours de droits humains. Aucune analyse des besoins n'avait été menée pour le déterminer ou pour enquêter plus largement sur les cours que ces personnes aimeraient suivre. Ce sont ici les disponibilités en cours de l'Université de Genève qui ont principalement décidé de l'offre, ce qui mérite d'être abordé de manière critique.

²¹ Voici un lien vers le cours en ligne : www.coursera.org/learn/droits-de-lhomme (dernière consultation : 21 octobre 2020).

²² Si les particularités des systèmes africains et interaméricains sont présentées, le MOOC reste principalement ancré dans des conceptions et des exemples des continents européen et nord-américain. Cet élément a également été relevé dans la discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma. Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 14 février 2020, p. 31.

confirmé dès la première année, avec de très nombreuses inscriptions²³. Il s'agit en effet à notre connaissance de la seule offre d'enseignement universitaire en matière de droits humains dans le camp. Il comble également un manque d'opportunités d'étude en langue française. Il a donc été décidé du côté d'InZone d'engager une personne de la Faculté de droit, la docteure Djemila CARRON (ci-après : l'enseignante responsable), pour gérer au sein du centre l'enseignement des droits humains.

Lors du démarrage de la collaboration entre la Faculté de droit de l'Université de Genève et InZone s'est posée la question du modèle à adopter pour assurer un enseignement de droits humains pertinent à Kakuma. Rapidement, le MOOC a été intégré dans le *learning ecosystem* développé par InZone au fil de son expérience dans les camps de réfugiés. Ce système d'apprentissage commence par un appel à inscription dans le camp mené par la *management team* d'InZone à Kakuma²⁴. Une campagne est menée dans le camp durant l'été pour prévenir de la tenue du cours et indiquer les modalités d'inscription par un formulaire. Ce formulaire consiste en quelques données personnelles, les aptitudes linguistiques, le niveau d'éducation²⁵, une question sur la motivation à rejoindre le cours et une question de fond sur la situation des droits humains dans le camp. Ces formulaires sont ensuite transmis à l'enseignante responsable à Genève qui effectue une sélection de quinze à vingt étudiant-e-s par année²⁶.

Une fois les étudiant-e-s sélectionné-e-s, ils et elles vont suivre une journée d'introduction au programme InZone donnée par la *management team* dans les locaux de l'Université de Genève à Kakuma en présence de tous les étudiant-e-s des différents cours. Il est notamment expliqué comment utiliser les ordinateurs disponibles, quels sont les horaires pour quelle classe, comment les transports sont remboursés, ou encore quand et à quelles conditions des certificats sont obtenus.

Tout un système d'apprentissage est ensuite mis en place autour des étudiant-e-s pour assurer des possibilités d'étude optimales dans un contexte tel que celui de Kakuma. Les étudiant-e-s ont ainsi toute l'année accès à deux facilitateurs-trices à Kakuma qui sont deux ancien-ne-s étudiant-e-s du cours rémunéré-e-s pendant un semestre pour assister les étudiant-e-s. Les facilitateurs-trices vont être présent-e-s au *learning hub*²⁷ tous les jours de cours pour répondre aux questions techniques des étudiant-e-s comme par exemple la manière de s'inscrire sur Coursera, comment remplir les quizz, etc. Ils et elles vont aussi organiser chaque samedi des séances de discussion avec les étudiant-e-s pour

²³ Chaque année, environ cinquante personnes postulent pour ce cours qui n'admet que quinze à vingt étudiant-e-s par année.

²⁴ Cette *management team* est composée de sept à dix membres réfugié-e-s de Kakuma qui gèrent au jour le jour le campus de l'Université de Genève dans le camp et participent aux décisions stratégiques du centre InZone.

²⁵ Le niveau d'éducation est important car certains cours d'InZone mènent à des reconnaissances dans l'Université de Genève et dans d'autres universités comme la Kenyatta University. Pour ces universités, un critère à l'accord de crédits est l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. Pour ne pas pénaliser des personnes qui auraient fui sans leur diplôme ou qui n'auraient pas eu la possibilité d'étudier dans leur État d'origine, InZone fait confiance aux personnes sur leur propre déclaration d'études et accorde chaque année des places à des personnes n'ayant pas de diplôme secondaire, en particulier des femmes.

²⁶ Dans la sélection pour le cours de droits humains, une attention particulière est accordée à privilégier les candidatures féminines au regard des difficultés rencontrées par ces dernières dans le camp mais aussi dans leur parcours éducationnel plus généralement.

²⁷ Le *learning hub* est l'espace physique où sont donnés les cours d'InZone. À l'origine, à Kakuma, il s'agissait d'un conteneur placé dans l'espace de Don Bosco à Kakuma 2. Ce conteneur a rapidement été complété par un deuxième espace construit en bois et tôle par les étudiant-e-s. En 2020, InZone inaugure un nouveau *learning hub* en dur et composé de plusieurs bâtiments.

réviser la matière apprise durant la semaine. Ils et elles sont formé-e-s à leurs tâches par une coordination du cours faite par un-e membre de la *management team* et en collaboration avec un-e membre de l'équipe InZone de Genève. Cette formation des facilitateurs-trices prend également la forme d'un cours à suivre en ligne et d'explications en présentiel²⁸. Les facilitateurs-trices sont en contact permanent avec l'enseignante responsable à Genève mais également avec les tuteurs-trices du cours. Ces derniers-ières sont des étudiant-e-s de master de la Faculté de droit engagé-e-s dans le cours pratique de *Law Clinic* de l'Unige²⁹. Ils et elles accompagnent les facilitateurs-trices de Kakuma et les étudiant-e-s durant toute la durée du semestre à titre de stage académique leur donnant accès à six crédits ECTS. Ils et elles répondent en continu aux questions des étudiant-e-s sur un groupe whatsapp créé à cet effet³⁰, préparent avec les facilitateurs-trices les séances de discussion du samedi, proposent des exercices individuels et de groupes pour tester les connaissances, préparent des résumés écrits de chaque semaine de cours et assurent les révisions avant les examens. Ils et elles sont également formé-e-s au contexte de Kakuma et à leurs tâches par des membres de l'équipe InZone à Genève³¹ et rencontrent chaque deux semaines l'enseignante responsable pour débriefer et prendre des décisions au sujet de l'enseignement. L'enseignante responsable garde la responsabilité globale du projet et supervise les différents groupes.

Une fois tous les postes décidés, l'enseignement à Kakuma peut commencer avec, chaque semaine pendant huit semaines, trois plages horaires disponibles aux étudiant-e-s pour venir suivre individuellement les vidéos et remplir les quiz. Tou-te-s les étudiant-e-s se retrouvent en plus le samedi pour la séance de discussion. Ils et elles doivent également à deux ou trois reprises durant le semestre fournir des exercices individuels préparés et corrigés par les tuteurs-trices. À la fin du semestre, suite aux révisions, l'enseignante responsable de Genève se rend dans le camp de Kakuma pour donner trois jours de révision et faire passer les examens oraux. Les étudiant-e-s qui réussissent les examens obtiennent trois crédits ECTS de l'Université de Genève en plus de leur certificat Coursera qui leur est offert.

Ce *learning ecosystem* développé par InZone est complexe. Il s'est affiné au fil des années par les retours des étudiant-e-s, facilitateurs-trices, tuteurs-trices et la collaboration avec la *management team* pour répondre au mieux aux particularités de l'étude dans un milieu que rien ne prédestine à pouvoir accueillir de l'enseignement universitaire. Il représente un modèle très progressiste en comparaison avec beaucoup d'enseignements dispensés dans les camps par d'autres organisations et universités, notamment de par la centralité accordée aux étudiant-e-s, de par l'engagement d'une *management team* locale et de par les différentes personnes attachées chaque année à un cours. Il est en effet clair que le simple accès au MOOC de l'Université de Genève avec la présence d'un forum géré par un-e doctorant-e à Genève ne permettrait pas aux personnes réfugiées de comprendre et de réussir ce cours.

Malgré ce modèle complexe, il est apparu au fil des années de par les retours des étu-

28 Le cours de formation pour les facilitateurs-trices est disponible sur le site internet d'InZone : www.unige.ch/inzone/learning/onsite-facilitating/ (dernière consultation : 21 octobre 2020).

29 Pour plus d'informations sur la *Law Clinic* de la Faculté de droit de l'Université de Genève, voir : www.unige.ch/droit/lawclinic/fr/ (dernière consultation : 21 octobre 2020).

30 Le groupe whatsapp des étudiant-e-s du cours Introduction aux droits humains 2019 sur lequel se trouvent les étudiant-e-s, les facilitateurs, les tutrices, l'enseignante et les coordinateurs du cours.

31 Le cours de formation pour les tuteurs-trices est disponible sur le site internet d'InZone : www.unige.ch/inzone/learning/online-tutoring/ (dernière consultation : 21 octobre 2020).

diant-e-s, facilitateurs-trices, tuteurs-trices et les résultats au cours que des améliorations devaient être amenées pour rendre l'apprentissage des droits humains à Kakuma pertinent. Ces constats ont rejoint l'expérience et les connaissances développées par l'enseignante responsable de droits humains, notamment une meilleure compréhension de la réalité du camp, des rapports de pouvoir qui s'y jouent, du système humanitaire et de l'enseignement à des populations opprimées³². En particulier, des apports des cadres théoriques de pédagogie des opprimé-e-s³³, de pédagogie critique³⁴, d'enseignement à la justice sociale³⁵, de pratique communautaire du droit³⁶, de pédagogie clinique du droit³⁷,

32 Voir parmi tant d'autres : H. BRANKAMP, « 'Occupied Enclave': Policing and the Underbelly of Humanitarian Governance in Kakuma Refugee Camp, Kenya », *Political Geography*, 2019 ; M. DUFFIELD, « Risk-Management and the Fortified Aid Component: Everyday Life in Post-Interventionary Society », *Journal of Intervention and Statebuilding*, 2011 ; C. LECADET, « Refugee Politics: Self-Organized 'Government' and Protests in the Agamé Refugee Camp (2005-13) », *Journal of Refugee Studies*, 2016 ; B. J. JANSEN, « Between Vulnerability and Assertiveness: Negotiating Resettlement in Kakuma Refugee Camp, Kenya », *African Affairs*, 2008 ; E. BENOIT, « Criminalité et Justice Sans Souveraineté dans les Camps de Réfugiés du HCR : des Systèmes de Justice Parallèle à l'Impunité pour le Personnel Humanitaire », *Revue Québécoise de Droit International*, 2015 ; M. C. DERAMO, « How Kanere Free Press Resists Biopower », *Refuge*, 2016.

33 Voir par exemple P. FREIRE, *Pedagogy of the Oppressed*, Londres, Penguin Education, 1970 ; I. PEREIRA, *Paulo Freire, Pédagogue des Opprimé-e-s - Une Introduction aux Pédagogies Critiques*, Paris, Libertalia, 2018.

34 Les ouvrages de bell HOOKS ont été particulièrement inspirants en la matière, notamment : *Teaching to Transgress: Education as the Practice of Freedom*, New York, Routledge, 1994 ; *Teaching Community: A Pedagogy of Hope*, New York, Routledge, 2003 ; *Teaching Critical Thinking: Practical Wisdom*, New York, Routledge, 2010.

35 M. ADAMS et L. A. BELL (éd.), *Teaching for Diversity and Social Justice*, 3ème Édition, New York et Londres, Routledge, 2016.

36 M. M. BARRY, R. A. KARN., M. E. JOHNSON, C. F. KLEIN, L. V. MARTIN, « Teaching Social Justice Lawyering: Systematically Including Community Legal Education in Law School Clinics », *Clinical Law Review*, 2012 ; M. R. DIAMOND, « Community Lawyering: Introductory Thoughts on Theory and Practice », *Georgetown Journal on Poverty Law and Policy*, 2015 ; C. ELSESSER, « Community Lawyering – The Role of Lawyers in the Social Justice Movement », *Loyola Journal of Public Interest Law*, 2013 ; B. HUNG, « Movement Lawyering as Rebellious Lawyering: Advocating with Humility, Love and Courage », *Clinical Law Review*, 2017 ; M. B. KASHYAP, « Rebellious Reflection: Supporting Community Lawyering Practice », *New York University Review of Law and Social Change*, 2019 ; W. P. QUIGLEY, « Reflections of Community Organizers: Lawyering for Empowerment of Community Organizations », *Ohio Northern University Law Review*, 1994.

37 Si le cours Introduction aux droits humains n'est pas une clinique juridique, de nombreux écrits sur ces enseignements ont permis d'encadrer au mieux les tuteurs-trices, facilitateurs-trices et étudiant-e-s, notamment en ce qui concerne la classe horizontale et inversée, le lien entre théorie et pratique, le regard critique sur le droit et l'interdisciplinarité, la co-production de savoir, ainsi que des éléments plus concrets comme la tenue d'un journal de bord. Voir par exemple D. BONILLA, « Legal Clinics in the Global North and South: Between Equality and Subordination – An Essay », *Yale Human Rights and Development Law Journal*, 2013 ; M. E. JOHNSON, « An Experiment in Integrating Critical Theory and Clinical Education », *Journal of Gender, Social Policy and the Law*, 2005 ; F. QUIGLEY, « Seizing the Disorienting Moment: Adult Learning Theory and the Teaching of Social Justice in Law School Clinics », *Clinical Law Review*, 1995 ; K. TOKARZ, N. L. COOK, S. BROOKS, B. B. BLOM, « Conversations on « Community Lawyering »: The Newest (Oldest) Wave in Clinical Legal Education », *Washington University Journal of Law and Policy*, 2008 ; S. M. ASHAR, « Law Clinics and Collective Mobilization », *Clinical Law Review*, 2008 ; S. MARSDEN, « Just Clinics: A Humble Manifesto », *Journal of Law and Social Policy*, 2020 ; A. GASCON-CUENCA, C. GHITTI, F. MALZANI, « Acknowledging the Relevance of Empathy in Clinical Legal Education. Some Proposals from the Experience of the University of Brescia (IT) and Valencia (ESP) », *International Journal of Clinical Legal Education*, 2018 ; C. BLENGINO, S. L.

d'encapacitation par le droit³⁸ et de recherche en contexte de migrations forcées³⁹ ont inspiré l'enseignante responsable dans sa décision d'engager une recherche-action durant le semestre d'automne 2019 avec les deux facilitateurs, les deux tutrices et les étudiant-e-s sur la manière d'améliorer cet enseignement.

III. Année Académique 2019-2020

BROOKS, M. DERAMAT, S. MONDINO, « Reflective Practice: Connecting Assessment and Socio-Legal Research in Clinical Legal Education », *International Journal of Clinical Legal Education*, 2019.

38 A. L. PURKEY, « A Dignified Approach: Legal Empowerment and Justice for Human Rights Violations in Protracted Refugee Situations », *Journal of Refugee Studies*, 2013.

39 Voir notamment S. GABRIEL and L. GOETSCHER, « A Conflict Sensitive Approach to Field Research: Doing Any Better? », *Swiss Academies of arts and sciences contribution*, 2017 ; C. CLARK-KAZAK, « Ethical Considerations: Research with People in Situations of Forced Migration », *Canada's Journal on Refugees*, 2017.

L'année académique 2019-2020 a été mobilisée comme terrain de recherche pour 1) proposer des ajouts pédagogiques au système en place depuis plusieurs années dans le cadre du cours d'introduction aux droits humains, et 2) observer l'effectivité de ces nouvelles mesures afin de suggérer des modifications additionnelles pour les éditions à venir.

En plus du *learning ecosystem* complexe expliqué plus haut, les ajouts proposés pour l'année académique 2019-2020 ont tourné autour de quatre axes. Premièrement, du matériel a été produit pour accompagner le travail des facilitateurs et des tutrices et pour guider l'arrivée des étudiant-e-s dans le cours de droits humains. Ainsi, un syllabus expliquant quels étaient les objectifs du cours, la méthode d'apprentissage, les exigences, les critères d'évaluation, ainsi que le calendrier du semestre a été rédigé et distribué aux étudiant-e-s au début du cours pour qu'ils et elles sachent ce qui était attendu de leur part⁴⁰. Dans le même sens, un manuel pour les facilitateurs et les tutrices avait été préparé, expliquant la répartition des tâches, le planning ainsi que les objectifs du semestre. Le semestre a aussi été allongé par une semaine 0 précédant les huit semaines de cours. Cette semaine consistait en une vidéo de l'enseignante responsable pour les étudiant-e-s de Kakuma afin de faciliter les présentations et l'introduction au cours. Lors de cette semaine initiale, les étudiant-e-s ont visualisé l'enseignante responsable expliquer le syllabus point par point, ainsi que les règles de respect commun et de non-discrimination. Il a été aussi indiqué aux étudiant-e-s dans cette vidéo que leur note finale dépendrait de plusieurs éléments : une participation sur le groupe whatsapp, un résumé de cours à effectuer une fois dans le semestre, une reddition de trois exercices individuels⁴¹, et la prestation à l'examen final. À cette vidéo de l'enseignante responsable se sont très vite ajoutées des courtes vidéos de présentation des tutrices envoyées sur le groupe whatsapp⁴² nouvellement créé afin de donner un visage à toutes les personnes responsables de l'enseignement. Les étudiant-e-s et les facilitateurs avaient également l'opportunité de se présenter par vidéo, par audio ou par message.

Deuxièmement, le semestre a été enrichi de mesures pour améliorer la collaboration entre les facilitateurs de Kakuma et les tutrices de Genève⁴³. Un groupe whatsapp a

40 Cet ajout provient d'un souhait exprimé par les étudiant-e-s de l'année académique 2018-2019 à Kakuma. Cela correspond par ailleurs aux recommandations en matière d'éducation à la justice sociale. Voir M. ADAMS et L. A. BELL (éd.), *Teaching for Diversity and Social Justice*, 3ème Édition, New York et Londres, Routledge, 2016, p. 39-40.

41 Par exemple, l'exercice individuel attaché à la semaine 0 demandait aux étudiant-e-s de droits humains de trouver le titre et le texte d'un document normatif spécifique en droit kenyan sur les personnes réfugiées afin de travailler leur réflexe de chercher les réponses dans des textes de loi et de se référer au droit national en vigueur. Dans une deuxième partie de l'exercice, les étudiant-e-s devaient aller interviewer une personne autour d'eux et elles pour qu'elle décrive un problème concret de droits humains vécu ou entendu à Kakuma. L'étudiant-e devait ensuite réfléchir à une solution à cette situation et la partager pour réflexion commune avec la personne concernée. Le but ici était d'ancrer le cours dans une situation locale, d'insister sur l'importance d'échanger avec les personnes concernées et de penser collectivement des solutions, lorsque possible.

42 Le groupe whatsapp des étudiant-e-s du cours Introduction aux droits humains 2019 sur lequel se trouvent les étudiant-e-s, les facilitateurs, les tutrices, l'enseignante et les coordinateurs du cours.

43 Ce renforcement avait notamment pour objectif d'améliorer le cours en partant de l'expérience de personnes concernées à Kakuma et de travailler sur les rapports nord-sud qui s'installent inévitablement dans un tel projet. Voir notamment A. L. PURKEY, « A Dignified Approach: Legal Empowerment and Justice for Human Rights Violations in Protracted Refugee Situations », *Journal of Refugee Studies*, 2013, p. 276-278 ; D. BONILLA, « Legal Clinics in the Global North and South: Between Equality and Subordination – An Essay », *Yale Human Rights and Development*

été créé⁴⁴ pour la communication, permettant par exemple aux facilitateurs d'interpeller l'équipe de Genève pour les prévenir de difficultés à Kakuma, comme des pluies torrentielles ou de tensions intercommunautaires empêchant les déplacements au *learning hub*. De plus, les tutrices, en charge de proposer un canevas pour la discussion hebdomadaire du samedi ont, à chaque fois, envoyé en début de semaine un projet de session aux deux facilitateurs qui le commentaient et le modifiaient pour qu'il corresponde au mieux à l'avancée des étudiant-e-s et au contexte de Kakuma. Par exemple, les facilitateurs ont souligné que les exercices initialement prévus par les tutrices étaient excessivement longs par rapport au temps à disposition lors de la session de discussion du samedi⁴⁵. Lorsqu'il était question d'analyser de la jurisprudence, les facilitateurs ont également proposé que chaque étudiant rende un résumé audio à l'attention des tutrices et que ces dernières fassent une correction sur le groupe whatsapp à l'attention de tout-e-s les étudiant-e-s⁴⁶. Ce sont également les facilitateurs qui ont proposé que les résumés hebdomadaires des étudiant-e-s soient effectués par le biais de vidéos⁴⁷. Dans cette optique de meilleurs échanges, les deux facilitateurs envoyaient aussi à la fin de chaque semaine un compte rendu avec la présence des étudiant-e-s et le bilan des sessions en ligne et de la séance de discussion⁴⁸. Enfin, la collaboration entre les tutrices et les facilitateurs s'est aussi matérialisée par le travail en vue de la rédaction de cet article.

Troisièmement, l'année a été marquée par des initiatives pour améliorer l'encadrement des étudiant-e-s durant le semestre dans le parcours d'apprentissage des droits humains. Il a ainsi été décidé que chaque semaine, trois étudiant-e-s produiraient une vidéo résumant le contenu du cours et distribuée sur le groupe whatsapp afin d'assurer un travail individuel en plus du travail collectif dans les différentes sessions⁴⁹. Les tutrices ont également décidé de recourir à la vidéo pour répondre à certaines questions de fond des étudiant-e-s sur le groupe whatsapp, permettant ainsi une plus grande proximité avec les étudiant-e-s et de meilleures explications. Cette proximité a aussi été accentuée par

Law Journal, 2013, p. 37-38 (par exemple sur la nécessité de créer des relations égalitaires dans les rapports académiques nord-sud).

44 Le groupe whatsapp de gestion du cours Introduction aux droits humains 2019 regroupant les facilitateurs, les tutrices et l'enseignante.

45 Les commentaires des facilitateurs sur la proposition de synthèse et d'exercices de la semaine 7 par les tutrices, email du 8 janvier 2020.

46 Le groupe whatsapp de gestion du cours Introduction aux droits humains 2019 regroupant les facilitateurs, les tutrices et l'enseignante, 1er novembre 2020.

47 Les commentaires des facilitateurs sur la proposition de synthèse et d'exercices de la semaine 3 par les tutrices, email du 11 novembre 2020.

48 Les commentaires des facilitateurs sur la proposition de synthèse et d'exercices des semaines 1 à 8 par les tutrices, emails du 30 octobre 2019, 5 novembre 2019, 4 décembre 2019, 8 janvier 2020.

49 L'idée initiale était que les étudiant-e-s effectuent un certain nombre d'exercices en groupe les samedis de chaque semaine. L'enseignante responsable ainsi que les tutrices se sont vite rendu compte que le nombre d'exercices donnés pour les samedis étaient trop nombreux et ne laissaient pas assez de place pour d'éventuels débats entre les étudiant-e-s. De plus, le nombre élevé d'exercices semblait pérorer un approfondissement de la matière et des notions du MOOC. Il a ainsi été décidé que chaque étudiant-e rendrait une analyse vidéo constituant une synthèse de la semaine de cours. Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices et les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 28 octobre 2019, p. 7.

la possibilité donnée pour la première fois cette année aux tutrices de se rendre à Kakuma en février 2020 pour la semaine de révision et d'examens. Elles ont en grande partie elles-mêmes géré la semaine d'enseignement sur place et ont participé à l'évaluation des étudiant-e-s, ce qui faisait pleinement sens au regard de leur implication durant tout le semestre d'étude et de leur connaissance des étudiant-e-s⁵⁰. Une dernière mesure mise en place pour améliorer l'encadrement des étudiantes a été la création d'un groupe whatsapp pour les femmes de la classe suite au constat de leur absence de participation sur le groupe général. Malheureusement, comme nous le verrons dans la section destinée aux femmes dans les enseignements de cette année, cet essai a été infructueux.

Le quatrième axe de nouvelles mesures développées durant l'année académique 2019-2020 concerne l'observation et l'évaluation tout au long du travail du déroulement du cours afin de pouvoir l'améliorer. À cette fin, en plus d'éléments déjà présents dans les années précédentes du cours, comme l'analyse du groupe whatsapp des étudiant-e-s du cours, des tutrices et des facilitateurs, les observations dégagées lors de la semaine d'enseignement à Kakuma et la discussion de groupe de bilan lors de cette même semaine, de nouvelles mesures ont été mises en place. Les tutrices et les facilitateurs ont ainsi toute l'année tenu des carnets d'observation très détaillés de la tenue du cours permettant de faire des statistiques de présence en classe et de participation mais aussi de relever des éléments de nature plus qualitative comme le type de questions posées par les étudiant-e-s, les sujets compris ou non et leurs remarques. Des séries d'entretiens des étudiant-e-s de Kakuma ont aussi été réalisés à différents moments du semestre, par différents biais et par différentes personnes. Les facilitateurs ont aussi répondu à deux séries d'entretiens en groupe et de manière individuelle.

⁵⁰ Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-31.

IV. Améliorations Proposées

Le développement de ces axes lors de l'année académique 2019-2020 a été évalué positivement par les étudiant-e-s du cours⁵¹. Cela nous a également permis d'identifier des lieux où des améliorations significatives sont encore nécessaires afin que cet enseignement soit pertinent dans le cadre du camp de Kakuma. Certaines des propositions sont spécifiques à l'enseignement de droits humains alors que d'autres concernent plus généralement le travail d'une université dans le contexte du camp de Kakuma, et parfois plus largement des camps de réfugiés.

Il convient aussi de rappeler ici que toutes les améliorations proposées se doivent de tenir compte du peu de temps que les étudiant-e-s de Kakuma ou d'autres camps de réfugiés ont pour étudier et de la volonté du programme InZone de voir l'apprentissage selon son modèle pouvoir continuer au-delà de l'implication de l'Université de Genève si un jour ses activités venaient à disparaître ou que des universités locales reprenaient le flambeau. Une attention est donc donnée à ne pas proposer des structures d'enseignement trop lourdes ou coûteuses qui seraient inadaptées à l'étude dans un contexte de faibles ressources⁵².

1. ASPECTS LOGISTIQUES

Les difficultés les plus fréquemment évoquées par les étudiant-e-s du cours de droits humains concernent des aspects logistiques de l'apprentissage dans le camp selon le modèle en partie en ligne et en partie en présentiel développé par le programme InZone ainsi que par de nombreuses autres institutions dédiées à l'enseignement dans les camps⁵³.

Concernant la *learning hub*, où les étudiant-e-s visionnent chaque semaine les vidéos du MOOC, il est actuellement constitué d'un conteneur de moins de 10m2 muni de dix ordi-

⁵¹ Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 14 février 2020, p. 31 ; les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facilitateurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, entretien n°1 (25 janvier 2020), entretien n°2 (11 février 2020), entretien n°3 (25 janvier 2020), entretien n°4 (13 janvier 2020), entretien n°5 (15 janvier 2020), entretien n°7 (13 janvier 2020), entretien n°10 (25 janvier 2020), entretien n°11 (25 janvier 2020), entretien n°14 (13 janvier 2020), entretien n°15 (11 janvier 2020), entretien n°16 (11 janvier 2020), entretien n°18 (4 janvier 2020), entretien n°19 (13 janvier 2020), entretien n°20 (13 janvier 2020) ; les entretiens sous forme de sondage de chaque étudiant-e du cours réalisés par InZone en février 2020 à Kakuma.

⁵² Ceci correspond à une approche critique du système humanitaire et à la nécessité de trouver des alternatives aux camps comme outil de gestion des migrations forcées.

⁵³ Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 22 novembre 2019, p. 15-16 ; les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facilitateurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, entretien n°1 (25 janvier 2020), entretien n°2 (11 février 2020), entretien n°3 (25 janvier 2020), entretien n°4 (13 janvier 2020), entretien n°5 (15 janvier 2020), entretien n°7 (13 janvier 2020), entretien n°10 (25 janvier 2020), entretien n°11 (25 janvier 2020), entretien n°14 (13 janvier 2020), entretien n°15 (11 janvier 2020), entretien n°16 (11 janvier 2020), entretien n°18 (4 janvier 2020), entretien n°19 (13 janvier 2020), entretien n°20 (13 janvier 2020) ; les entretiens sous forme de sondage de chaque étudiant-e du cours réalisés par InZone en février 2020 à Kakuma.

nateurs sur lesquels sont téléchargées toutes les vidéos du cours d'introduction aux droits humains. Les étudiant-e-s se relaient sur les bancs installés dans le *hub* pour bénéficier de quelques heures sur l'ordinateur afin d'écouter les vidéos avec un casque puis passer le quizz en ligne⁵⁴. Adossé au conteneur se trouve un local en taule d'une quinzaine de m2 (ci-après : l'extension) créé par les étudiant-e-s d'InZone et qui accueille principalement les activités de la *management team* et les discussions de groupe⁵⁵. Cette structure s'apparente à ce que de nombreuses organisations possèdent dans les camps de réfugiés comme celui de Kakuma.

Ce type d'équipement souffre de plusieurs défauts. Tout d'abord, le conteneur est bien trop petit pour accueillir en même temps une dizaine d'étudiant-e-s devant des ordinateurs. Le manque d'espace est d'autant plus compliqué à gérer que la température dans le conteneur avoisine les 40 degrés Celsius dans l'après-midi du fait de la chaleur extérieure, des ordinateurs et du nombre d'étudiant-e-s présent-e-s⁵⁶. Ensuite, les ordinateurs doivent en permanence être reliés à du courant électrique et commencent à vieillir, notamment à cause de la poussière omniprésente dans le camp. Cette question de l'électricité est cruciale pour toute institution souhaitant mener des programmes éducatifs dans le camp dans la mesure où l'étude est sans cesse interrompue du fait des coupures d'électricité dans le *hub*⁵⁷. Les étudiant-e-s sont ainsi stoppé-e-s de nombreuses reprises au cours du

⁵⁴ En effet, le MOOC « Introduction aux droits de l'Homme » est constitué de huit semaines, soit de huit chapitres. À la fin de chacun de ces chapitres, les étudiant-e-s ont accès à un quizz qui leur permet de savoir quel est leur pourcentage de réussite par rapport à la compréhension des sujets de la semaine en question.

⁵⁵ Voir *supra* partie II « Genèse et Modèle du Cours », note 27.

⁵⁶ Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 23 novembre 2019, p. 15-16 ; les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facilitateurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, entretien n°1 (25 janvier 2020), entretien n°2 (11 février 2020), entretien n°3 (25 janvier 2020), entretien n°4 (13 janvier 2020), entretien n°5 (15 janvier 2020), entretien n°7 (13 janvier 2020), entretien n°10 (25 janvier 2020), entretien n°11 (25 janvier 2020), entretien n°14 (13 janvier 2020), entretien n°15 (11 janvier 2020), entretien n°16 (11 janvier 2020), entretien n°18 (4 janvier 2020), entretien n°19 (13 janvier 2020), entretien n°20 (13 janvier 2020) ; les entretiens sous forme de sondage de chaque étudiant-e du cours réalisés par InZone en février 2020 à Kakuma.

⁵⁷ Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 23 novembre 2019 et 10-14 février 2020, p. 15-16 et p. 30-32 ; le carnet d'observation des deux facilitateurs du cours résumant leurs analyses du semestre d'étude, 17 février 2020, p. 5 ; les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facilitateurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, entretien n°1 (25 janvier 2020), entretien n°2 (11 février 2020), entretien n°3 (25 janvier 2020), entretien n°4 (13 janvier 2020), entretien n°5 (15 janvier 2020), entretien n°7 (13 janvier 2020), entretien n°10 (25 janvier 2020), entretien n°11 (25 janvier 2020), entretien n°14 (13 janvier 2020), entretien n°15 (11 janvier 2020), entretien n°16 (11 janvier 2020), entretien n°18 (4 janvier 2020), entretien n°19 (13 janvier 2020), entretien n°20 (13 janvier 2020) ; les entretiens sous forme de sondage de chaque étudiant-e du cours réalisés par InZone en février 2020 à Kakuma. Pour des informations sur des aspects comme l'accès à l'eau et à l'électricité à Kakuma, voir C. RODGERS et L. BLOOM, *Research in Brief: Informal Versus Formal Infrastructure: Energy and Water Systems in the Kakuma Refugee Camps, Kenya*, Refugee Studies Centre, University of Oxford, 2016 ; Sur l'accès à un téléphone portable à Kakuma, voir A. BETTS, N. OMATA, O. STERCK, *Refugee Economies in Kenya*, Oxford Refugee Studies Center, 2018, p. 20.

visionnage d'une seule vidéo, ce qui ne permet pas un apprentissage de qualité. En plus de ces éléments, le bruit et la poussière dans le *hub*, inévitables dans un camp comme Kakuma, rendent la concentration difficile. Le conteneur et son extension se trouvent dans le périmètre d'une cour d'école avec de nombreux passages. Aussi, l'extension ne dispose pas de fenêtre et les portes du conteneur et de l'extension doivent en permanence être ouvertes pour laisser entrer la lumière et l'air frais. Enfin, le *learning hub* dispose d'une connexion à internet⁵⁸ qui a pour objectif d'assurer le travail de la *management team* mais aussi de permettre aux étudiant-e-s lorsque présent-e-s au *hub* de participer sur le groupe whatsapp du cours, de faire des recherches pour le cours et de remplir le quizz⁵⁹. À nouveau, cet aspect du *learning ecosystem* fonctionne mal puisque la connexion est souvent déficiente ou surchargée, les étudiant-e-s profitant souvent de ce rare moment de connexion pour se relier à leur famille et au monde⁶⁰.

Au-delà du *learning hub*, d'autres aspects logistiques sont également pointés du doigt par les étudiant-e-s comme péjorant leurs études. Il a ainsi souvent été mentionné que la question des transports, cruciale dans un camp, devait être mieux pensée par InZone⁶¹. Les étudiant-e-s reçoivent le remboursement pour trois trajets de leur domicile au *hub* et retour à moto par semaine. Cela leur permet de suivre les vidéos et de participer à la discussion du samedi. Si les transports sont remboursés, ils le sont souvent à la fin de la semaine, requérant des étudiant-e-s qu'ils et elles avancent de l'argent dans un contexte de grande pauvreté où de plus les transports sont très chers⁶². Aussi, les trajets peuvent être longs pour les étudiant-e-s et moyennement sécurisés pour certaines personnes, notam-

58 L'accès à internet dans le camp est cher et rare. Une association menée par des personnes réfugiées, Kakuma Venture, s'est spécialisée dans ce commerce. Voir notamment le site internet de Kakuma Venture pour le projet de connexion : www.kakumaventures.com/projects/connectivity-wifi-hotspot/ (dernière consultation : 21 octobre 2020).

59 Le carnet d'observation des deux facilitateurs du cours résumant leurs analyses du semestre d'étude, 17 février 2020, p. 2 ; le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 21 octobre 2020, p. 2.

60 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 22 novembre 2019, p. 15-16 ; le carnet d'observation des deux facilitateurs du cours résumant leurs analyses du semestre d'étude, 17 février 2020, p. 3-4 ; les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facilitateurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, entretien n°1 (25 janvier 2020), entretien n°2 (11 février 2020), entretien n°3 (25 janvier 2020), entretien n°4 (13 janvier 2020), entretien n°5 (15 janvier 2020), entretien n°7 (13 janvier 2020), entretien n°10 (25 janvier 2020), entretien n°11 (25 janvier 2020), entretien n°14 (13 janvier 2020), entretien n°15 (11 janvier 2020), entretien n°16 (11 janvier 2020), entretien n°18 (4 janvier 2020), entretien n°19 (13 janvier 2020), entretien n°20 (13 janvier 2020) ; les entretiens sous forme de sondage de chaque étudiant-e du cours réalisés par InZone en février 2020 à Kakuma.

61 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 22 novembre 2019, p. 15-16 ; le carnet d'observation des deux facilitateurs du cours résumant leurs analyses du semestre d'étude, 17 février 2020, p. 5.

62 Un trajet à moto peut coûter entre 50 et 200 Kenyan Shilling alors qu'un salaire pour une organisation internationale est d'environ 7'000 Kenyan Shilling par mois pour une personne réfugiée.

ment des femmes qui viennent régulièrement étudier avec leur(s) enfant(s). Par ailleurs, les déplacements ne sont parfois tout simplement pas possible du fait des intempéries ou événements dans le camp. Cette année par exemple, les cours ont été suspendus pendant deux semaines du fait de pluies torrentielles créant des rivières au travers du camp et empêchant tout déplacement, puis pendant une semaine supplémentaire à cause de tueries dans le camp⁶³. Nous avons dû de ce fait prolonger l'enseignement de plusieurs semaines car pour beaucoup d'étudiant-e-s le *learning hub* reste le seul lieu pour visionner les vidéos.

Parmi les aspects logistiques à retravailler se trouve aussi la question de l'accès à un ordinateur portable, une tablette ou un smartphone connecté à internet⁶⁴. Une véritable fracture numérique existe à Kakuma comme dans d'autres camps et d'autres lieux entre les étudiant-e-s qui peuvent accéder par un de ces moyens à internet en dehors du *hub* - et ainsi regarder les vidéos du MOOC et participer au groupe whatsapp - et celles et ceux qui n'ont pas accès à internet et qui parfois n'ont pas non plus accès à un ordinateur portable, une tablette ou à un smartphone⁶⁵. Pour les personnes qui ont accès à ces biens et services, se pose la question des dépenses pour se connecter dans un lieu reculé du Kenya et aussi pour recharger ces ordinateurs, tablette et téléphones. Il n'y a en effet pas de réseau établi d'électricité dans le camp⁶⁶. Nous avons ainsi chaque année des étudiant-e-s en cours qui surfent librement sur internet depuis leur ordinateur portable dans leur maison et d'autres qui n'ont pas du tout accès au groupe whatsapp même lorsque présent-e-s au *hub* faute de disposer des moyens nécessaires⁶⁷. Ces inégalités sont d'autant plus choquantes que le *learning ecosystem* se base sur ces éléments technologiques.

63 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 11 décembre 2019, p. 22.

64 Sur l'accès à un téléphone portable à Kakuma, voir A. BETTS, N. OMATA, O. STERCK, *Refugee Economies in Kenya*, Oxford Refugee Studies Center, 2018, p. 20.

65 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 22 novembre 2019, p. 15-16 ; le carnet d'observation des deux facilitateurs du cours résumant leurs analyses du semestre d'étude, 17 février 2020, p. 3 ; les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facilitateurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, entretien n°1 (25 janvier 2020), entretien n°2 (11 février 2020), entretien n°3 (25 janvier 2020), entretien n°4 (13 janvier 2020), entretien n°5 (15 janvier 2020), entretien n°7 (13 janvier 2020), entretien n°10 (25 janvier 2020), entretien n°11 (25 janvier 2020), entretien n°14 (13 janvier 2020), entretien n°15 (11 janvier 2020), entretien n°16 (11 janvier 2020), entretien n°18 (4 janvier 2020), entretien n°19 (13 janvier 2020), entretien n°20 (13 janvier 2020) ; les entretiens sous forme de sondage de chaque étudiant-e du cours réalisés par InZone en février 2020 à Kakuma.

66 C. RODGERS et L. BLOOM, *Research in Brief: Informal versus Formal Infrastructure: Energy and water systems in the Kakuma refugee camps, Kenya*, Refugee Studies Centre, University of Oxford, 2016, p. 2-3.

67 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 22 novembre 2019, p. 15-16 ; le groupe whatsapp de gestion du cours Introduction aux droits humains 2019 regroupant les facilitateurs, les tutrices et l'enseignante, 24 octobre 2019.

Un dernier élément logistique à souligner relève plus largement des conditions de vie dans le camp qui rendent l'étude extrêmement difficile. Il s'agit d'un aspect que les institutions souhaitant mener des programmes dans ces contextes ne peuvent pas minimiser. En plus des points soulignés dans le contexte posé à cet article, la plupart des étudiant-e-s vivent dans des conditions de grande pauvreté, avec un accès limité à la nourriture et à l'eau ainsi qu'avec une exposition à différentes maladies dont la malaria⁶⁸. De plus, peu de personnes ont la possibilité d'avoir chez elles un lieu propice aux révisions et à l'étude, même lorsque leur emploi du temps, souvent chargé, le permet⁶⁹.

Ces aspects logistiques ne doivent pas être négligés par les institutions souhaitant mener des programmes d'enseignement universitaire dans des camps de réfugiés, faute d'utiliser ces contextes pour promouvoir leurs activités plutôt que de se concentrer sur les réelles possibilités d'apprentissage dans des contextes d'une grande difficulté. De nombreuses pistes peuvent être explorées pour améliorer ces différents points. Premièrement, pour InZone, les conditions d'étude au *learning hub* seront déjà rendues plus favorables avec la construction en cours du nouveau *learning hub* en plusieurs bâtiments en dur avec notamment des salles de classe plus spacieuses, plus lumineuses, moins bruyantes, moins chaudes et moins poussiéreuses. Des investissements devraient néanmoins encore être faits rapidement en termes d'ordinateurs, de casques audios, de lieux de recharge pour les téléphones portables, de générateurs pour l'électricité et de connexion internet⁷⁰. Si InZone - ou d'autres structures universitaires - continue de fonctionner sur un modèle en partie en ligne et sur ordinateur, il s'agit d'assurer un minimum de confort dans cet apprentissage.

Deuxièmement, il semble essentiel pour chaque cours dispensé par InZone d'obtenir l'accès à un ordinateur, une tablette ou un téléphone par étudiant-e avec les vidéos des cours téléchargées afin de garantir une égalité entre les étudiant-e-s et de palier à certains manques du *learning hub*, notamment les coupures d'électricité. La situation actuelle péjore en effet principalement les personnes qui n'ont pas assez d'argent pour se payer de

ordinateurs portables, tablette ou smartphones, les femmes⁷¹ qui peuvent difficilement se déplacer ou sont parfois surchargées, et toutes les personnes qui travaillent⁷². Ces ordinateurs, tablettes ou téléphones sont aussi un moyen d'assurer la continuité des cours lorsque les intempéries ou les événements dans le camp empêchent les déplacements. La distribution et l'accès à ces outils doit néanmoins être fait d'une manière intelligente comme préconisé par la *management team* d'InZone afin de préserver l'aspect collectif d'apprentissage au *hub* et de ne pas mettre les personnes réfugiées en danger du fait de la possession de matériel de qualité. Il est ainsi important de préciser, comme cela a été fait pour le cours de médecine dispensé à Kakuma avec un plein succès, que ces outils sont des prêts pour la durée du cours et qu'ils devront être restitués à la fin de la période d'études. Dans le même sens, chaque étudiant-e-s doit selon nous se voir accorder des données pour pouvoir se connecter sur internet avec son ordinateur, son smartphone ou sa tablette durant les semestres d'études. Cela permettrait également aux étudiant-e-s de pouvoir participer au groupe whatsapp et faire leurs propres recherches⁷³.

Troisièmement, au niveau des transports, pour la situation à Kakuma, il peut être envisagé qu'InZone achète une série de vélos qu'il prête aux étudiant-e-s pouvant les utiliser pour la durée d'un semestre, au même titre que les ordinateurs, tablettes ou téléphones⁷⁴. À cela peut s'ajouter des négociations avec des conducteurs-trices de moto pour avoir un tarif préférentiel sur la durée d'un semestre pour assurer tous les déplacements des étudiant-e-s en payant ce montant à l'avance. Cette double-solution permet à notre avis de garantir des transports qui prennent en compte certaines spécificités de distance et de sécurité tout en assurant que les étudiant-e-s ne prennent pas sur leurs réserves personnelles pour venir en classe. Il est évident que cette solution peut être différé selon le camp de réfugiés et les moyens à disposition. Dans tous les cas, les transports doivent être payés à l'avance.

71 Pour la situation des femmes à Kakuma : voir *infra* partie IV, chapitre 7 « Statut des Femmes dans le Camp De Kakuma ».

72 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 22 novembre 2019, p. 15-16 ; le carnet d'observation des deux facilitateurs du cours résumant leurs analyses du semestre d'étude, 17 février 2020, p. 5 ; le groupe whatsapp de gestion du cours Introduction aux droits humains 2019 regroupant les facilitateurs, les tutrices et l'enseignante, 24 octobre 2019 ; deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 décembre 2019 (p. 1-2), 11 février 2020 (p. 1). Concernant le travail : voir *infra* partie IV, chapitre 6 « Travailler en Parallèle des Études dans le Camp de Kakuma ».

73 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 22 novembre 2019 (p. 15-16), 17 février 2020 (p. 41) ; deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 décembre 2019 (p. 2), 11 février 2020 (p. 1) ; les entretiens sous forme de sondage de chaque étudiant-e du cours réalisés par InZone en février 2020 à Kakuma.

74 Le groupe whatsapp des étudiant-e-s du cours Introduction aux droits humains 2019, entretien n°6, 26 novembre 2019 ; le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 22 novembre 2019, p. 16.

68 Voir notamment sur l'accès à l'eau et aux soins : C. RODGERS et L. BLOOM, *Research in Brief: Informal Versus Formal Infrastructure: Energy and Water Systems in the Kakuma Refugee Camps, Kenya*, Refugee Studies Centre, University of Oxford, 2016, p. 2-3 ; A. BETTS, N. OMATA, O. STERCK, *Refugee Economies in Kenya*, Oxford Refugee Studies Center, 2018, p. 35.

69 Les logements dans le camp sont pour la plupart d'une à deux pièces construites en terre avec des toits en tôle. Les environnements sont bruyants avec un accès restreint à l'eau et à l'électricité. Souvent, les personnes réfugiées se retrouvent à vivre à plusieurs dans ces espaces très étroits.

70 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 22 novembre 2019, p. 15-16 ; le carnet d'observation des deux facilitateurs du cours résumant leurs analyses du semestre d'étude, 17 février 2020, p. 4-5 ; deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 février 2020, p. 1 et 3 ; les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facilitateurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, entretien n°1 (25 janvier 2020), entretien n°2 (11 février 2020), entretien n°3 (25 janvier 2020), entretien n°4 (13 janvier 2020), entretien n°5 (15 janvier 2020), entretien n°7 (13 janvier 2020), entretien n°10 (25 janvier 2020), entretien n°11 (25 janvier 2020), entretien n°14 (13 janvier 2020), entretien n°15 (11 janvier 2020), entretien n°16 (11 janvier 2020), entretien n°18 (4 janvier 2020), entretien n°19 (13 janvier 2020), entretien n°20 (13 janvier 2020) ; les entretiens sous forme de sondage de chaque étudiant-e du cours réalisés par InZone en février 2020 à Kakuma.

Enfin, pour prendre en compte toutes ces difficultés logistiques, il est suggéré que les cours soient prévus sur une durée plus longue que lorsque ces MOOCs sont dispensés dans des lieux comme Genève ou d'autres grandes villes internationales. Il apparaît impossible et peu efficace d'imposer à Kakuma un rythme d'étude qui requiert des étudiant-e-s connecté-e-s et disposant de conditions qui n'existent pas dans le camp⁷⁵. Ainsi, en plus de prévoir une flexibilité dans l'ajout de semaines en cas d'intempéries ou d'événements dans le camp, un semestre de huit semaines doit à notre avis être renforcé par une semaine 0 d'introduction, coupé en son centre par une semaine récapitulative et complété par une autre semaine récapitulative en fin de parcours. De plus, les huit semaines doivent être multipliées par 1,5 afin de permettre une meilleure assimilation de la matière. Ceci nous mène donc à quinze semaines d'études sans compter la semaine sur place en fin de semestre et la période de révision.

2. ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Le cours Introduction aux droits humains offert aux étudiant-e-s de Kakuma est essentiellement effectué à distance, ce qui est l'option privilégiée dans de nombreux camps de réfugiés. Au-delà des problèmes logistiques déjà mentionnées⁷⁶, d'autres éléments de l'enseignement à distance proposé par le *learning ecosystem* d'InZone méritent à nos yeux d'être repensés.

Tout d'abord, nous avons constaté que les vidéos du MOOC « Introduction aux droits de l'Homme » posaient des difficultés aux étudiant-e-s. Premièrement, le langage utilisé est parfois compliqué à comprendre du fait de la rapidité du débit, des accents européens des personnes qui s'expriment, du niveau élevé de français et du jargon juridique. Les étudiant-e-s regardent souvent une même vidéo trois à quatre fois pour en saisir son contenu⁷⁷. Il faut ici rappeler que si tou-te-s les étudiant-e-s ont un bon niveau de français, il s'agit pour elles et eux de leur deuxième, troisième, voire quatrième langue. Ils et elles n'ont de plus pour l'immense majorité aucune formation juridique et un accès à des ressources restreintes pour vérifier la signification d'un mot ou réaliser des recherches supplémentaires. Nous avons pu remarquer chaque année que des étudiant-e-s savent très bien répéter des pans entiers du MOOC mais sont vite emprunté-e-s lorsqu'il s'agit d'expliquer par eux ou elles-mêmes la signification de certains concepts de base. Deuxièmement, les vidéos paraissent inadaptées quant à leur contenu. Si le MOOC vise un public universel et a montré son efficacité en la matière de par son succès, il est surtout centré sur le monde occidental. Les exemples utilisés sont principalement européens ou nord-américains, le contexte dans lequel les vidéos sont tournées est européen et les personnes qui enseignent également⁷⁸, dans leur immense majorité. De ce fait, le MOOC

75 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 22 novembre 2019 p. 15-16 ; deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 décembre 2019, p. 1.

76 Voir *supra* partie IV, chapitre 1 « Aspects Logistiques ».

77 Le groupe whatsapp de gestion du cours Introduction aux droits humains 2019 regroupant les facilitateurs, les tutrices et l'enseignante, 8 novembre 2019.

78 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 14 février 2020, p. 31 ; les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facili-

est non seulement étranger à la situation dans laquelle vivent les personnes réfugiées mais peut renforcer ce rapport de pouvoir nord-sud avec un savoir provenant du nord et dispensé dans le sud sans prise en considération du contexte dans les vidéos⁷⁹. Ceci est particulièrement délicat dans un camp de réfugiés où l'apprentissage des droits humains sert également à saisir son environnement dans sa complexité de manière critique et à pouvoir ensuite le modeler par la pratique⁸⁰, ce qui n'est possible que si le cours s'ancre de manière plus importante dans le contexte africain, kenyan et de migration forcée des étudiant-e-s. Il ne s'agit pas de remettre en question la qualité du MOOC⁸¹ mais sa pertinence pour le contexte particulier de Kakuma.

Ensuite, il ressort de notre terrain d'observation que l'apprentissage au travers d'un groupe whatsapp⁸² fonctionne difficilement pour un cours de droits humains avec des étudiant-e-s n'ayant aucune base en la matière et se trouvant dans un contexte précaire comme celui d'un camp de réfugiés. Il s'agit néanmoins du principal lieu d'échange entre

tuteurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 décembre 2019 (p. 2), 11 février 2020 (p. 2).

79 Ceci correspond à une critique plus générale d'un système humanitaire opérant sur des logiques néocoloniales, comme souligné encore récemment par des articles, blogs et vidéos. Voir par exemple, H. SLIM, « Is Racism Part of our Reluctance to Localise Humanitarian Action? », *Humanitarian Practice Network*, 5 juin 2020 ; Aid Re-imagined, « How to be Antiracist in Aid », www.medium.com/aidreimagined/video-how-to-be-anti-racist-in-aid-a6eaebc54d3e (dernière consultation : 21 octobre 2020), 16 juin 2020. Cet élément de rapport nord-sud dans le monde académique a également été souligné par Daniel BONILLA (« Legal Clinics in the Global North and South : Between Equality and Subordination – An Essay », *Yale Human Rights and Development Law Journal*, 2013) au sujet des rapports entre cliniques juridiques du nord et du sud, or le cours d'introduction aux droits humains s'inspire de ces pédagogies. Il démontre par exemple le risque que les rapports académiques nord-sud « reproduce typically unequal relations between the center and the periphery of legal academia » (p.3). Voir aussi l'analyse spécifique à la question des rapports nord-sud dans le monde académique investi sur le sujet des migrations forcées par M. SUKARIEH et S. TANNOCK, « Subcontracting Academia: Alienation, Exploitation and Disillusionment in the UK Overseas Syrian Refugee Research Industry », *Antipode*, 2019. Pour un regard critique sur l'éducation aux droits humains et une analyse postcoloniale des droits humains, voir J. COYSH, « The Dominant Discourse of Human Rights Education: A Critique », *Journal of Human Rights Practice*, 2014 ; R. KAPUR, « Human Rights in the 21st Century: Take a Walk on the Dark Side », *Sydney Law Review*, 2006 ; K. MCCONNACHIE, *Governing Refugees: Justice, Order and Legal Pluralism*, New York, Routledge, 2014 (notamment p. 14-15 et p. 114-117).

80 Il s'agit de l'approche pédagogique développée dans le cadre des cours de droits humains développés par InZone à Kakuma sur la base des pédagogies critiques, notamment le concept de conscientisation et de *praxis* de Paulo FREIRE en matière de pédagogie des opprimé-e-s (voir P. FREIRE, *Pedagogy of the Oppressed*, Londres, Penguin Education, 1970 ; P. FREIRE, *Pédagogie de l'Autonomie*, Toulouse, Editions érès, 2019). Cette approche correspond également à un enseignement des droits humains qualifié de « transformational model » par Felisa TIBBITTS (« Understanding What we Do: Emerging Models for Human Rights Education », *International Review of Education*, 2002, p. 166-167) ou de « Human Rights Education for Transformative Action » par M. BAJAJ (« Human Rights Education: Ideology, Location, and Approaches », *Human Rights Quarterly*, 2011, p. 493-494).

81 Le MOOC « Introduction aux droits de l'Homme » connaît un grand succès avec environ 48'000 étudiant-e-s dans le monde.

82 Les tutrices, les facilitateurs et l'enseignante responsable sont critiqués vis-à-vis de l'utilisation de whatsapp comme unique moyen de communication pour tous les motifs déjà invoqués ci-dessus (voir *supra* partie IV, chapitre 1 « Aspects Logistiques »), mais également à cause de la protection des données qui ne peut être assurée. Ceci est encore plus problématique dans un contexte où certain-e-s étudiant-e-s sont recherché-e-s dans leur pays d'origine où ils ont vu leurs droits humains être violés.

les tuteurs-trices et les étudiant-e-s et le principal forum d'apprentissage en plus des discussions hebdomadaires du samedi⁸³. Premièrement, ce moyen de communication ne peut être efficace que si l'on assure que chaque étudiant-e ait accès à un ordinateur, un smartphone ou une tablette durant tout le semestre avec de la connexion et un moyen de le-la recharger, des éléments qui ne sont toujours pas assurés dans le cadre du cours de droits humains⁸⁴. Deuxièmement, nous ne sommes pas convaincu-e-s que le forum whatsapp permette des échanges de qualité en matière d'apprentissage de certaines notions complexes de droits humains. Souvent, les étudiant-e-s vont poser une question générale sur le groupe sur laquelle d'autres étudiant-e-s vont commenter de manière décalée dans le temps. Une réponse va ensuite venir des tuteurs-trices, encore en décalé dans le temps, peut-être à un moment où la personne à l'origine de la question n'est plus connectée. Il est ainsi difficile d'organiser de véritables échanges de cette manière car il peut être compliqué de saisir de manière virtuelle la difficulté de l'étudiant-e dans sa compréhension. Ceci est encore plus compliqué dans un contexte où les tuteurs-trices n'ont jamais rencontré les étudiant-e-s en face et ne se sont jamais rendus à Kakuma. Le rapport de confiance peut ainsi être difficile à établir. Nous avons pu constater que l'apprentissage est beaucoup plus efficace lorsque l'enseignante responsable et/ou les tuteurs-trices sont sur place à Kakuma, que la conversation se fluidifie et que les contacts humains sont possibles. En quelques jours d'apprentissage sur place en février, les étudiant-e-s progressent plus rapidement que durant des semaines d'apprentissage en ligne⁸⁵. Cet élément est confirmé chaque année.

Pour remédier à ces manquements, plusieurs solutions ont été identifiées pour le cours de droits humains d'InZone et d'autres organisations opérant sur des modèles d'apprentissage similaires. Concernant les vidéos, deux alternatives semblent possibles pour les rendre plus pertinentes. Une première est de travailler sur la base des vidéos existantes en les complétant par divers biais - comme pour la vidéo O⁸⁶ - afin de mieux expliquer certaines notions de base survolées dans le MOOC mais également d'aboutir à un enseignement davantage contextualisé, pratique et critique⁸⁷. Idéalement, ces vidéos additionnelles incluent des expert-e-s africain-e-s et kenyan-e-s, des professionnel-le-s travaillant

à Kakuma et des personnes réfugiées⁸⁸. Par exemple, nous pouvons prévoir un vidéo sur l'histoire africaine de protection des droits humains ou sur le système africain de protection des droits humains. Toujours dans ces ajouts possibles, il faut à notre avis persévérer dans l'élan de ce qui a été mis en place durant l'année académique 2019-2020 avec les séances de discussion du samedi qui contextualisent le contenu des vidéos et faire de même pour les exercices individuels et les discussions sur le groupe whatsapp⁸⁹. Il est aussi possible de faire venir aux discussions du samedi des professionnel-le-s travaillant dans le camp pour saisir leur réalité, comme un-e juge, des membres d'ONGs de défense des droits humains ou des personnes des organisations humanitaires. Nous pouvons aussi organiser des visites de certains lieux comme la cour volante de Kakuma *town*, des cellules de détention mais aussi des délibérations dans les systèmes coutumiers de règlement des différends. Enfin, il semble important que des ouvrages de base en matière de droits humains au niveau international, régional et national soient mis à disposition des étudiant-e-s au *hub* afin de leur permettre de consolider leurs connaissances et de revenir sur des éléments mal compris du MOOC⁹⁰. Tout ceci permet de montrer la pertinence des droits humains dans le contexte de Kakuma et de revenir sur des éléments complexes du MOOC.

Une deuxième solution au sujet des vidéos est de s'engager dans le processus plus laborieux de refaire un MOOC adapté à l'apprentissage dans un camp de réfugiés, avec également une partie spécifique sur les contextes particuliers, comme Kakuma et Azraq où InZone est présent. InZone a développé une expérience dans la création de MOOC en co-production de savoir avec des universités partenaires et des personnes réfugiées. Nous pouvons envisager un projet identifiant les besoins pour un cours d'introduction aux droits humains dans un tel contexte puis refaire des vidéos avec la participation d'expert-e-s locaux-ales et de personnes réfugiées. Le cours a ainsi pour vocation une introduction au système international de protection des droits humains mais est sensible à rattacher cet apprentissage au contexte des camps et au contexte régional pertinent. Pour que ces nouvelles vidéos répondent au mieux aux besoins des étudiant-e-s réfugié-e-s sur place, nous proposons que l'élaboration de cette nouvelle base d'enseignement s'effectue

83 Le groupe whatsapp des étudiant-e-s du cours Introduction aux droits humains 2019 sur lequel se trouvent les étudiant-e-s, les facilitateurs, les tutrices, l'enseignante et les coordinateurs du cours.

84 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 22 novembre 2020, p. 15-16.

85 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32. De manière générale, l'apprentissage en ligne amène des difficultés menant à des taux de décrochage très importants, et ce même dans des conditions beaucoup plus favorables à ce type d'études que dans un camp de réfugié. Voir notamment P. O'KEEFFE, « The Case for Engaging Online Tutors for Supporting Learners in Higher Education in Refugee Contexts », *Research in Learning Technology*, 2020 (notamment p. 12) ; P. BAWA, « Retention in Online Courses: Exploring Issues and Solutions – A Literature Review », *SAGE Open*, 2016.

86 Voir *supra* partie III « Année Académique 2019-2020 ».

87 Sur la pédagogie développée pour ce cours voir *supra* partie II « Genèse et Modèle du Cours ».

88 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32 ; deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 décembre (p. 2), 11 février 2020 (p. 1-3).

89 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32 ; deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 décembre (p. 2), 11 février 2020 (p. 1-3) ; les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facilitateurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, entretien n°1 (25 janvier 2020), entretien n°2 (11 février 2020), entretien n°3 (25 janvier 2020), entretien n°4 (13 janvier 2020), entretien n°5 (15 janvier 2020), entretien n°7 (13 janvier 2020), entretien n°10 (25 janvier 2020), entretien n°11 (25 janvier 2020), entretien n°14 (13 janvier 2020), entretien n°15 (11 janvier 2020), entretien n°16 (11 janvier 2020), entretien n°18 (4 janvier 2020), entretien n°19 (13 janvier 2020), entretien n°20 (13 janvier 2020).

90 Deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 décembre (p. 1), 11 février 2020 (p. 2).

dans le cadre du cours appliqué *Applied Human Rights*⁹¹ également dispensé par InZone à Kakuma.

Pour remédier plus précisément aux difficultés engendrées dans la communication sur le groupe whatsapp, une première mesure est de s'assurer une égalité dans l'accès à un ordinateur portable, une tablette ou un smartphone et à une connexion internet. Il est ensuite possible de tenter de garder l'essentiel des discussions de fond pour une réunion en ligne réunissant tous les étudiant-e-s, par exemple, lors de la rencontre du samedi ou à un autre moment propice pour les étudiant-e-s⁹². Les tuteurs-trices et les facilitateurs-trices peuvent lors de ces moments répondre en direct aux questions des étudiant-e-s, proposer des petites révisions et des exercices. La Faculté de médecine de l'Unige a mené des expériences satisfaisantes en la matière dont nous pouvons nous inspirer. Le groupe whatsapp est ainsi préservé pour des questions organisationnelles, de contact social et de courtes interrogations de compréhension de la matière.

Une solution plus radicale que nous aimerions proposer est de renforcer les moments de présence des tuteurs-trices et/ou de l'enseignante responsable sur place à Kakuma. Nous pouvons ainsi imaginer une présence d'une semaine en début de semestre, une semaine supplémentaire à la mi-semestre et une présence de deux semaines en fin de cours pour les révisions et les examens⁹³. Cette proposition a malheureusement un coût financier et environnemental important qui peut éventuellement être mitigé par l'implication de collègues d'universités kényanes dans le projet ou en regroupant les voyages de l'enseignante responsable qui se rend de toute manière à Kakuma pour le cours *Applied Human Rights* plusieurs fois par année⁹⁴. Dans notre expérience, les progrès importants de compréhension de la matière par les étudiant-e-s lors de ces semaines en présentiel justifient cet investissement. Cela permet aussi de montrer le sérieux que l'Université de Genève place dans le projet. Il faut néanmoins à notre avis faire attention de ne pas donner l'impression par ce renforcement que seule une présence extérieure au camp et occidentale peut amener le niveau suffisant pour permettre la réussite du cours⁹⁵. Ces mesures sont

⁹¹ Pour une explication détaillée de ce cours et de son histoire, voir D. CARRON, « Applied Human Rights : Des Cliniques Juridiques à l'Épreuve d'un Camp de Réfugiés au Kenya », *Revue du Réseau des Cliniques Juridiques Francophones*, 2019.

⁹² Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32 ; deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 décembre (p. 2) ; les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facilitateurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, entretien n°1 (25 janvier 2020), entretien n°2 (11 février 2020), entretien n°3 (25 janvier 2020), entretien n°4 (13 janvier 2020), entretien n°5 (15 janvier 2020), entretien n°7 (13 janvier 2020), entretien n°10 (25 janvier 2020), entretien n°11 (25 janvier 2020), entretien n°14 (13 janvier 2020), entretien n°15 (11 janvier 2020), entretien n°16 (11 janvier 2020), entretien n°18 (4 janvier 2020), entretien n°19 (13 janvier 2020), entretien n°20 (13 janvier 2020) ; les entretiens sous forme de sondage de chaque étudiant-e du cours réalisés par InZone en février 2020 à Kakuma.

⁹³ Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32.

⁹⁴ Voir *infra* partie IV, chapitre 3 « Offre Limitée de Cours en Droits Humains ».

⁹⁵ De plus, une attention particulière doit être mise sur le sentiment d'injustice que peuvent

des actions compensatoires pour donner aux étudiant-e-s de Kakuma les mêmes chances qu'à d'autres de réussir le cours dans un environnement précaire, voire hostile, et assurer que cet enseignement leur permette de mieux comprendre le système juridique qui les entoure et éventuellement d'agir individuellement ou collectivement sur cette base.

3. OFFRE LIMITÉE DE COURS EN DROITS HUMAINS

Un élément à améliorer relevé par de nombreux étudiant-e-s⁹⁶ ainsi que par les facilitateurs de cette année⁹⁷ concerne le manque d'offres d'enseignements en droit par InZone, empêchant ainsi les personnes réfugiées se lançant dans le cours Introduction aux droits humains à Kakuma d'entreprendre une véritable formation juridique. Le cours Introduction aux droits humains dure un semestre. Généralement, pour assurer une réussite dans l'apprentissage et une équité dans l'accès aux services d'InZone, les étudiant-e-s ne peuvent suivre plus d'un cours par semestre.

Les étudiant-e-s ont relevé à de nombreuses reprises qu'il leur était difficile de garder la motivation de continuer ou de commencer un parcours universitaire en droit dans le camp avec si peu de cours disponibles⁹⁸. En effet, le cours introductif initie aux fondements des droits humains au niveau international mais ne permet pas une véritable compréhension du système juridique qui sous-tend ce corps de normes. Les étudiant-e-s ont ainsi des difficultés à saisir des concepts juridiques de base ainsi qu'à comprendre comment le droit international et national interagissent, comment agir sur la base des connaissances ap-

ressentir les étudiant-e-s réfugié-e-s concernant les frais engagés pour permettre à l'enseignante responsable et aux tuteurs-trices de voyager jusqu'à Kakuma, alors même qu'ils-elles n'ont pas les moyens minimaux pour étudier dans de bonnes conditions.

⁹⁶ Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 14 février 2020, p. 31-32 ; les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facilitateurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, entretien n°1 (25 janvier 2020), entretien n°2 (11 février 2020), entretien n°3 (25 janvier 2020), entretien n°4 (13 janvier 2020), entretien n°5 (15 janvier 2020), entretien n°7 (13 janvier 2020), entretien n°10 (25 janvier 2020), entretien n°11 (25 janvier 2020), entretien n°14 (13 janvier 2020), entretien n°15 (11 janvier 2020), entretien n°16 (11 janvier 2020), entretien n°18 (4 janvier 2020), entretien n°19 (13 janvier 2020), entretien n°20 (13 janvier 2020) ; les entretiens sous forme de sondage de chaque étudiant-e du cours réalisés par InZone en février 2020 à Kakuma.

⁹⁷ Deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 décembre (p. 1), 11 février 2020 (p. 3).

⁹⁸ Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 14 février 2020, p. 31-32 ; les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facilitateurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, entretien n°1 (25 janvier 2020), entretien n°2 (11 février 2020), entretien n°3 (25 janvier 2020), entretien n°4 (13 janvier 2020), entretien n°5 (15 janvier 2020), entretien n°7 (13 janvier 2020), entretien n°10 (25 janvier 2020), entretien n°11 (25 janvier 2020), entretien n°14 (13 janvier 2020), entretien n°15 (11 janvier 2020), entretien n°16 (11 janvier 2020), entretien n°18 (4 janvier 2020), entretien n°19 (13 janvier 2020), entretien n°20 (13 janvier 2020) ; les entretiens sous forme de sondage de chaque étudiant-e du cours réalisés par InZone en février 2020 à Kakuma.

prises et quel est l'impact de ce cours pour eux et elles⁹⁹. L'enseignement éveille chez eux et elles quelques clés de compréhension du système international des droits humains et une volonté d'en savoir plus mais ne leur donne pas les ressources nécessaires pour analyser en profondeur une situation et agir sur leur contexte. Ceci est notamment dû au fait qu'une clé de l'application du droit international des droits humains réside dans le droit national¹⁰⁰, donc le droit kenyan en l'espèce, qui n'est pas enseigné à Kakuma et ne pourrait pas l'être par l'Université de Genève¹⁰¹. Cette frustration est encore accentuée par le rapide constat que la matière enseignée ne correspond pas à leur réalité, et qu'ils et elles en sont les victimes. Apprendre les droits humains dans le contexte d'un camp de réfugiés n'est en effet pas anodin puisque la matière fait écho, parfois de manière douloureuse, au passé et au quotidien des étudiant-e-s¹⁰². Ce d'autant plus que l'écart dans le camp entre les références constantes des organisations humanitaires aux droits humains et la réalité est criante¹⁰³. Le fait que les vidéos du cours soient tournées en Europe avec un regard occidental sur le sujet et que l'enseignant-e et les tuteurs-trices ne partagent pas le quotidien difficile des étudiant-e-s peut également renforcer une distinction entre un discours sur les droits humains provenant de l'extérieur et la question de son application concrète dans le camp¹⁰⁴. Certain-e-s étudiant-e-s se sentent ainsi rapidement ignorant-e-s et im-

99 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 14 février 2020, p. 31-32 ; les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facilitateurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, entretien n°1 (25 janvier 2020), entretien n°2 (11 février 2020), entretien n°3 (25 janvier 2020), entretien n°4 (13 janvier 2020), entretien n°5 (15 janvier 2020), entretien n°7 (13 janvier 2020), entretien n°10 (25 janvier 2020), entretien n°11 (25 janvier 2020), entretien n°14 (13 janvier 2020), entretien n°15 (11 janvier 2020), entretien n°16 (11 janvier 2020), entretien n°18 (4 janvier 2020), entretien n°19 (13 janvier 2020), entretien n°20 (13 janvier 2020) ; les entretiens sous forme de sondage de chaque étudiant-e du cours réalisés par InZone en février 2020 à Kakuma.

100 Le droit international est en effet un corps de norme dont l'application principale se déroule au niveau national. Il est donc indispensable de comprendre le système juridique national et la manière dont un État intègre le droit international dans son droit national pour saisir la mise en œuvre des droits humains.

101 L'Université de Genève ne dispose pas des connaissances nécessaires pour enseigner le droit kenyan. De plus, dans une perspective d'analyse des rapports nord-sud, il nous semblerait inopportun qu'une université du nord enseigne le système juridique d'un pays du sud dans un tel pays alors que de nombreux spécialistes sont en mesure de le faire d'une manière optimale.

102 Il est arrivé par exemple que des étudiant-e-s se trouvent dans des états dépressifs et suicidaires lors du suivi du cours, évoquant auprès de nous une multitude d'explications à cet état mais relevant également la difficulté de réaliser l'étendue des violations des droits humains dans leur pays d'origine et dans le camp ainsi que les peu de moyens pour agir.

103 Il y a une forte présence dans le camp de panneaux se référant au respect des droits humains et toutes les organisations puisent leurs présentations et leurs discours dans des références à ce corps de norme. Les étudiant-e-s de droits humains analysent ces effets de représentation avec beaucoup de cynisme. Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32.

104 De nombreux écrits abordent la question du rapport au droit et à la justice dans les camps de réfugiés ainsi que leur application. Voir par exemple N. BARDELLI, « Contested Exception: Laws, Rules and Negotiability in a Burkinabé Refugee Camp », *Global Migration Research Paper N°9*, Graduate Institute Geneva et Global Migration Centre, 2015 ; A. L. PURKEY, « Whose Right to

puissant-e-s face à la complexité de la matière et sa non-application dans leur contexte, se décourageant dans l'apprentissage et développant une image négative du système international de protection des droits humains¹⁰⁵. Découragé, un étudiant du cours a répété plusieurs fois lors de la semaine sur place qu'« en réalité, le système de protection des droits humains n'existent pas dans la pratique, c'est uniquement de la théorie »¹⁰⁶.

Si l'enseignement des droits humains garde un aspect particulier dans le contexte d'un camp, la frustration des étudiant-e-s face à l'offre de cours n'est pas propre à cet enseignement. InZone, tout comme d'autres institutions présentes dans ces contextes, a principalement développé une offre d'enseignements introductifs dans des matières différentes à Kakuma telles que l'ingénierie, l'histoire, l'éthique, la santé globale, l'interprétariat, la médecine et les droits humains¹⁰⁷. Les étudiant-e-s se retrouvent à passer d'un cours à l'autre selon les langues des enseignements, les disponibilités et les intérêts, sans pouvoir se constituer une solide formation dans aucune des branches proposées¹⁰⁸. Une amélioration a été amenée par le développement de cours pratiques et de travaux de recherche ainsi que par le lancement par l'Université de Genève en 2020 d'un *Certificate of Open Studies* (COS) créé principalement pour le programme InZone et qui permettra aux étudiant-e-s ayant suivi plusieurs cours dans des matières voisines d'obtenir un certificat. Nous sommes néanmoins encore loin de la création d'un bachelor ou d'un master dans une branche déterminée, ce qui est continuellement demandé par les étudiant-e-s¹⁰⁹.

Ce problème peut par ailleurs entraîner des incompréhensions entre les personnes réfugiées et le personnel d'InZone et des facultés partenaires à Genève. En effet, la réponse d'InZone face à ces réclamations, tout comme de nombreuses autres structures, est sou-

What Justice? The Administration of Justice in Refugee Camps », *New England Journal of International Law and Comparative Law*, 2011 ; K. KOFFORD, « An Examination of the Law, or Lack Thereof, in Refugee and Displacement Camps », *Hastings International and Comparative Law Review*, 2012 ; I. GRIEK, « Access to Justice in Kenyan Refugee Camps: Exploring the Scope of Protection », *Thèse de master (non publiée)*, Leiden University, 2006 ; E. HOLZER, « What Happens to Law in a Refugee Camp », *Law and Society Review*, 2013.

105 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32.

106 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), entretien n°13, 11 février 2020, p. 30.

107 Pour un aperçu des cours offerts par InZone dans les différents camps, voir : www.unige.ch/inzone/learning/learning/ (dernière consultation : 21 octobre 2020).

108 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 14 février 2020, p. 32 ; deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 décembre 2019 (p. 1), 11 février 2020 (p. 3).

109 Deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 décembre 2019 (p. 1), 11 février 2020 (p. 3).

vent d'invoquer le manque de moyens disponibles pour assurer davantage de cours et de suivi. Du point de vue des personnes réfugiées, il est difficile de comprendre cette justification, d'autant plus que, comme un facilitateur co-auteur de cet article le relève très justement, « chaque année il y a des professeur-e-s qui quittent Genève vers Kakuma pour organiser les examens. On ne peut donc pas dire qu'il y ait un manque de moyens pour organiser cela, au lieu de désorienter les étudiant-e-s avec huit cours dans des filières différentes »¹¹⁰. Pour ce facilitateur, cette multiplication de cours dans différentes matières amène un risque car « les étudiants pensent que le programme InZone va leur donner l'opportunité qu'offre des études. En réalité, c'est un bon programme donnant le goût d'apprendre mais qui ne peut véritablement les aider s'ils quittent le camp ou rentrent au pays. Cela pose la question de savoir si une des grandes universités du monde comme l'Université de Genève n'a pas mis en place ce programme pour ses propres intérêts plutôt que pour aider au vrai sens du terme les jeunes réfugiés. Qu'est-ce qui empêche l'Université de Genève d'organiser des diplômes, des masters ? »¹¹¹. La situation est néanmoins compliquée du côté d'InZone, comme pour d'autres institutions dans la même situation, dont l'équipe est petite et qui dépend en grande partie du temps, du personnel et des moyens que les facultés partenaires¹¹² peuvent donner à ce programme dans un contexte budgétaire serré. De plus, la question de l'octroi de certificats et de diplômes est épineuse puisque le développement de programmes complets, à Kakuma par exemple, exigerait diverses autorisations au niveau genevois et kenyan, du personnel sur place dans le camp et une sélection très stricte des étudiant-e-s admis-es au programme. Il a par exemple fallu un travail de plusieurs années pour que le COS soit adopté.

Face aux demandes répétées, différentes pistes sont disponibles pour InZone et d'autres organisations afin de répondre aux demandes légitimes des étudiant-e-s de Kakuma dans les limites institutionnelles existantes. En 2017, InZone a tenté de répondre à ces demandes en offrant la possibilité aux étudiant-e-s ayant réussi le cours introductif en droits humains de s'engager dans le cours *Applied Human Rights*. Cet enseignement, dont l'idée et la conception sont venues des étudiant-e-s de la première session du cours Introduction aux droits humains à Kakuma, met en lien des étudiant-e-s en droit de Kakuma, Genève et Nairobi qui, ensemble, mènent un projet concret de droits humains en anglais et en kiswahili dans le camp, selon une pédagogie de clinique juridique¹¹³. Pour la première année de ce cours appliqué, les trois groupes d'étudiant-e-s ont mené une semaine de formation sur les droits de l'enfant en droit international, national et coutumier pour les sages et leaders¹¹⁴ des différentes communautés de Kakuma¹¹⁵.

¹¹⁰ Les commentaires des facilitateurs lors de l'élaboration du plan du présent article, email du lundi 6 avril 2020.

¹¹¹ Les commentaires des facilitateurs lors de l'élaboration du plan du présent article, email du lundi 6 avril 2020.

¹¹² Seule une partie de l'enseignement des cours InZone est réalisé par le personnel du centre. Pour la plupart, les cours sont menés sous la supervision et avec le soutien d'InZone par des enseignant-e-s de l'Université de Genève engagé-e-s dans différentes facultés.

¹¹³ Voir *supra* partie IV, chapitre 2 « Enseignement à Distance », note 91.

¹¹⁴ Les sages du camp sont les leaders des différentes communautés nationales ou ethniques de Kakuma. Ils-elles tranchent les litiges par des règlements coutumiers des différends. Les leaders sont des personnes à responsabilités diverses élues lors des votations organisées chaque deux ans à Kakuma par le UNHCR selon la Constitution du camp. Ces deux systèmes opèrent en parallèle.

¹¹⁵ Cette formation a donné lieu à la publication d'une brochure en anglais et en kiswahili distribuées aux sages et aux leaders ayant suivi la semaine d'enseignement sur place. Ce document recoupe les principales bases légales importantes sur les thèmes de droits de l'enfant traités et les suggestions des sages et des leaders : www.unige.ch/droit/lawclinic/files/4215/7234/5101/

Certes, l'ouverture de ce nouveau cours est une première amélioration, mais nous sommes d'avis que d'autres solutions peuvent encore être mises en pratique. Une première possibilité est de limiter le nombre de parcours académiques dans le camp en les développant, plutôt que de prévoir des cours introductifs dans plusieurs branches¹¹⁶. Il est ainsi envisageable d'avoir une filière en santé, une en sciences humaines et une en interprétariat - les trois domaines dans lequel InZone est davantage spécialisé. La filière en sciences humaines peut comprendre le cours d'éthique et les deux cours de droits humains¹¹⁷, ces derniers étant présentés comme amenant des notions de base en la matière sans prétention à former des juristes. Les COS peuvent reconnaître ces parcours avec un certificat de l'Université de Genève. De cette façon, InZone a également l'occasion de développer de véritables domaines de compétence et de recherche sans s'éparpiller. Si cette option est retenue, nous suggérons néanmoins que le cours d'introduction aux droits humains soit renforcé selon les propositions faites dans cet article. En particulier, pour que le cours donne aux étudiant-e-s les connaissances de base permettant une compréhension du système de protection internationale des droits humains, il est souhaitable de le prolonger pour permettre une introduction à la matière, au système juridique international et à son lien avec le système africain et kenyan, des discussions sur la place du droit coutumier en droit kenyan, des exercices pratiques, des visites de terrain, l'accueil d'invité-e-s travaillant sur les droits humains à Kakuma et un temps en présentiel plus important¹¹⁸. Comme relevé dans la partie IV, chapitre 5 de cet article, cette piste doit aussi s'accompagner d'un travail approfondi de contextualisation de la matière, voire de reconceptualisation des

[projet-Kakuma.pdf](#) (dernière consultation : 21 octobre 2020).

¹¹⁶ Les cours de médecine se sont déjà développés dans ce sens avec trois cours qui se suivent et auxquels les étudiant-e-s n'accèdent que lorsque le cours précédent est terminé. De même, en ingénierie, santé globale, médecine et droits humains, les cours de base sont complétés par des cours pratiques et des projets de recherche.

¹¹⁷ Il est essentiel de maintenir les deux cours de droits humains car l'un est une introduction avec un fort apport théorique et l'autre amène un aspect plus pratique. Or, selon la pédagogie adoptée dans les cours de droits humains à Kakuma et qui s'inspire de différents cadres théoriques dont la pédagogie des opprimé-e-s de Paulo FREIRE, une éducation comme pratique de liberté est une *praxis*, alliant la réflexion critique et l'action sur le monde afin de le transformer. Selon FREIRE, dans un contexte d'oppression, une éducation sans action tombe dans le verbalisme et ne peut avoir le pouvoir de libérer les étudiant-e-s. Ceci a amené très rapidement l'enseignante responsable à développer un cours pratique en plus du cours d'Introduction aux droits humains et à amener des éléments d'actions sur son environnement dans le cours introductif. Ce dernier point peut néanmoins encore être amélioré. Voir notamment P. FREIRE, *Pedagogy of the Oppressed*, Londres, Penguin Education, 1970. Voir aussi la même recommandation de lier la théorie à la pratique en matière d'apprentissage des droits humains dans A. MIHR et H. P. SCHMITZ, « Human Rights Education (HRE) and Transnational Activism », *Human Rights Quarterly*, 2007, p. 978-979.

¹¹⁸ Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32 ; les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facilitateurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, entretien n°1 (25 janvier 2020), entretien n°2 (11 février 2020), entretien n°3 (25 janvier 2020), entretien n°4 (13 janvier 2020), entretien n°5 (15 janvier 2020), entretien n°7 (13 janvier 2020), entretien n°10 (25 janvier 2020), entretien n°11 (25 janvier 2020), entretien n°14 (13 janvier 2020), entretien n°15 (11 janvier 2020), entretien n°16 (11 janvier 2020), entretien n°18 (4 janvier 2020), entretien n°19 (13 janvier 2020), entretien n°20 (13 janvier 2020) ; les entretiens sous forme de sondage de chaque étudiant-e du cours réalisés par InZone en février 2020 à Kakuma. Voir aussi *supra* partie IV, chapitre 2 « Enseignement à Distance ».

vidéos du MOOC, pour éviter d'accentuer cette distinction entre un cadre juridique provenant du nord ne trouvant pas application dans le sud¹¹⁹.

Une autre option est de s'engager dans la création d'un COS spécifique en droits humains, comprenant le cours d'introduction aux droits humains au niveau international déjà proposé mais modifié selon les propositions de cet article, un cours d'introduction au système juridique kenyan - traitant de la question de la place du droit coutumier en droit kenyan -, un cours de droits fondamentaux kenyan, un cours de droits humains au niveau régional africain et le cours *Applied Human Rights*. Ce paquet de cinq cours donnerait les bases juridiques permettant de comprendre le système de protection des droits humains du niveau international au niveau coutumier en passant par le droit régional africain et le droit kenyan, et en assurant une partie appliquée dans le camp. Les étudiant-e-s suivant ce COS n'auraient pas la qualité de juristes à la fin du parcours mais pourraient prétendre à un certificat en matière de droits humains. Cette option requerrait cependant une étroite collaboration avec une université kenyane pour les cours d'introduction au système juridique kenyan, de droits fondamentaux kenyan et de droits humains au niveau régional africain. En effet, seule une université kenyane serait en mesure de donner ces enseignements et il n'appartiendrait en aucun cas à l'Université de Genève de s'ériger en spécialiste de ces matières¹²⁰. Cette collaboration, déjà en place pour le cours *Applied Human Rights* avec la Kenyatta University, pourrait également enrichir le cours d'Introduction aux droits humains. Idéalement, les cours suivis entraîneraient une reconnaissance par certificat dans les deux universités impliquées¹²¹. Une telle option demanderait néanmoins un travail important de négociation avec une université partenaire au Kenya, un fort lobbying au sein de l'Université de Genève, du personnel et des moyens supplémentaires.

Sans égard à l'option choisie par InZone, il semble essentiel de mitiger les effets de l'offre limitée de cours de droits humains à Kakuma par un accompagnement des étudiant-e-s allant au-delà de l'enseignement. Chaque année, des étudiant-e-s de droits humains terminant le cours lancent des projets ou des organisations de protection de droits humains dans le camp¹²². Ils et elles requièrent systématiquement un soutien académique et financier de l'Université de Genève que nous ne pouvons offrir, faute de personnel et de moyens disponibles à InZone, et parfois de par la nature non académique des projets menés. S'il est important de laisser les étudiant-e-s développer leurs propres projets, InZone pourrait assurer un accompagnement au début de ces initiatives, lorsque demandé, notamment une mise en contact avec des partenaires dans le camp et une présence assu-

119 Voir *supra* partie IV, chapitre 2 « Enseignement à Distance » ; *supra* le présent chapitre, note 101 ; *infra* partie IV, chapitre 5 « Pédagogie Adaptée à l'Apprentissage des Droits Humains dans ce Contexte ».

120 Voir *infra* partie IV, chapitre 4 « Appartenance des Étudiant-e-s à l'UNIGE », note 127.

121 Une collaboration de ce type avait déjà été envisagée dans la création d'un bachelors en relations internationales entre InZone et la Kenyatta University. Des étudiant-e-s d'InZone à Kakuma auraient pu suivre une partie des cours de ce bachelors au travers des cours d'InZone et le reste par des cours en ligne de la Kenyatta University sur plusieurs années. Des difficultés administratives ralentissent pour le moment ce projet.

122 Voir par exemple le travail de l'organisation *Solidarity Initiative for Refugees* : www.sirafrica.org/ (dernière consultation : 21 octobre 2020) qui s'est donnée pour mission de « give back to every youth what insecurity, discrimination, war, and disaster took away from them. We hope to accomplish this by equipping the refugee and host community youth in Kakuma, with the appropriate skills that could enable them to create a better future for themselves ». De telles initiatives permettent de réaliser la vocation d'une pédagogie liant la théorie à la pratique, telle que mise en avant par les pédagogies critiques et l'enseignement clinique du droit. Voir *supra* partie II « Genève et Modèle du Cours » ; *infra* partie IV, chapitre 5 « Pédagogie Adaptée à l'Apprentissage des Droits Humains dans ce Contexte ».

rant aux personnes engagées une certaine sécurité. En effet, dans les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facilitateurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, un nombre important d'étudiant-e-s ont relevé qu'ils et elles risquaient jusqu'à leur vie en tentant de mettre en œuvre leurs connaissances de droits humains dans le camp¹²³. À la question suivante : « Suivre ce cours de droits humains aura-t-il un impact négatif dans votre vie dans le camp de réfugié-e-s ? », un étudiant a par exemple répondu « Oui, quand on veut revendiquer nos droits dans ce camp de réfugiés, il faut être vigilant et aller petit à petit. Sinon, on risque notre vie. »¹²⁴. Avoir le soutien d'une université étrangère peut assurer une certaine protection à ces personnes¹²⁵.

4. APPARTENANCE DES ÉTUDIANT-E-S À L'UNIGE

Chaque année, lors de la semaine de révision et d'examen en février à Kakuma, les étudiant-e-s du cours de droits humains sont amené-e-s à se présenter : ils et elles précisent alors systématiquement être des étudiant-e-s de l'Université de Genève¹²⁶. Il nous est d'ailleurs souvent demandé s'il est possible d'obtenir une carte d'étudiant-e ou encore des t-shirts de l'Université. Ces éléments démontrent un intérêt des étudiant-e-s à suivre des cours d'une université considérée comme de grande qualité et provenant d'Europe¹²⁷. Aussi, la question des certificats et des crédits est extrêmement importante pour les étudiant-e-s de Kakuma. Ils et elles souhaitent que chaque cours soit crédité et mène à une reconnaissance en termes de procès-verbal de notes ou de certificat¹²⁸. De nombreuses

123 Les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facilitateurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, entretien n°3 (25 janvier 2020), entretien n°4 (13 janvier 2020), entretien n°7 (13 janvier 2020), entretien n°16 (11 janvier 2020), entretien n°18 (4 janvier 2020).

124 Les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facilitateurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, entretien n°18 (4 janvier 2020).

125 Il reste néanmoins que de nombreux éléments des dynamiques dans le camp échappent au centre InZone et que nous ne sommes pas en mesure d'assurer que la participation aux cours ou à des projets inspirés du cours n'encourent pas de risque pour les participant-e-s. Par exemple, le fait de se profiler sur des questions de droits humains peut vite être assimilé à des comportements de fauteurs de trouble pouvant avoir des conséquences sur les procédures de réinstallation dans un pays tiers. Voir notamment S. TURNER, « Victimes ou Fauteurs de Troubles. Humanitaire et Politique dans les Camps », dans : M. AGIER (dir.), *Un Monde de Camps*, Paris, Editions La Découverte, 2014, p. 73-85.

126 Cette affirmation a également été reprise dans la discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma.

127 Ces deux aspects sont parfois liés pour les étudiant-e-s avec une valorisation de l'enseignement occidental et une perception que des diplômes occidentaux ouvrent des portes en matière d'emploi et de migration (voir notamment B. JANSEN, « Between Vulnerability and Assertiveness: Negotiating Resettlement in Kakuma Refugee Camp, Kenya », *African Affairs*, 2008, p. 584-587). Il est important pour l'Université de Genève de garder un regard critique sur cette mise en avant qui peut renforcer des rapports nord-sud présentant le nord comme un centre académique et le sud comme une périphérie offrant des enseignements de moindre qualité (voir *supra* partie IV, chapitre 2 « Enseignement à Distance », note 79). Certain-e-s étudiant-e-s de Kakuma sont néanmoins plus sceptiques et exigent avant tout de l'Université de Genève de créer des ponts avec des universités kenyanes pour permettre l'acquisition de diplômes africains.

128 Il nous semble important de souligner que cette exigence est commune aux étudiant-e-s de différentes localisations et non spécifique aux camps de réfugiés. Il nous paraît ainsi difficile d'imaginer que des personnes à l'Université de Genève suivent des cours de manière assidue sans possibilité de reconnaissance en matière de diplômes.

questions nous sont posées chaque année sur ce que sont les crédits ECTS ou encore sur où ils sont reconnus¹²⁹.

Il est ainsi rapidement apparu pour InZone que la question du lien avec l'Université de Genève, notamment en termes d'accréditation des cours réussis, était cruciale pour maintenir la qualité du programme et la motivation des étudiant-e-s¹³⁰. Les étudiant-e-s du cours de droits humains suivent en moyenne chaque semaine les vidéos du MOOC sur ordinateur dans le *learning hub* de Kakuma à trois reprises pour des demi-journées de quatre heures dans un contexte très difficile¹³¹. À cela s'ajoute, la session de quatre heures du samedi, les discussions sur le groupe whatsapp, les exercices à rendre, les révisions individuelles et la semaine d'enseignement sur place. L'investissement est donc conséquent et les étudiant-e-s s'attendent légitimement à recevoir des crédits universitaires. Ceci est d'autant plus important dans un environnement qui a été inondé de diplômés¹³² et où la reconnaissance en termes de procès-verbal et de certificats montre des liens avec l'extérieur et peut permettre de décrocher plus facilement un emploi dans le camp¹³³.

L'Université de Genève a mis du temps à reconnaître des crédits aux enseignements dispensés par InZone à Kakuma, et la situation peut encore s'améliorer. Une des difficultés est que seules les différentes facultés d'où proviennent les MOOCs utilisés à Kakuma peuvent décider d'attacher des crédits aux cours donnés. Ce fut ainsi une négociation de faculté en faculté avec des processus internes parfois très longs. Il s'agissait également d'expliquer aux collègues des professeur-e-s des différentes facultés¹³⁴ les raisons de cet engagement de l'Université de Genève dans des camps de réfugiés du sud et l'apport des crédits pour les étudiant-e-s suivant ces enseignements. De telles difficultés sont communes à toutes les institutions académiques souhaitant se lancer dans de tels programmes. Depuis 2015, les cours de base organisés par InZone à Kakuma ont commencé à être accrédités dans

129 Le système ECTS est en effet européen. Il est néanmoins reconnu dans un nombre très important de pays dans le monde.

130 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 14 février 2020, p. 32.

131 Malgré le contexte difficile et le fait qu'ils-elles aient d'autres obligations, les étudiant-e-s ont été très nombreux-ses à être présent-e-s toutes les semaines en cours. Les seul-e-s étudiant-e-s ne s'étant pas présent-e-s toutes les semaines sont ceux-celles qui avaient un travail à côté. Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 27 octobre 2019 (p. 4), 3 novembre 2019 (p. 6), 10 novembre 2019 (p. 9), 17 novembre 2019 (p. 11), 24 novembre 2019 (p. 14), 1^{er} décembre 2019 (p. 17), 8 décembre 2019 (p. 19), 15 décembre 2019 (p. 21), 22 décembre 2019 (p. 23), 12 janvier 2020 (p. 25), 19 janvier 2020 (p. 27).

132 Afin de motiver les personnes à participer à leurs études et enseignements, de nombreuses institutions académiques et organisations humanitaires délivrent des certificats pour la plupart des rencontres, formations et cours organisés, même lorsque ceux-ci consistent uniquement en quelques heures d'investissement. Aussi, dans certaines situations, ces certificats ne sont pas liés à une accréditation ou à une quelconque reconnaissance de la part de l'institution qui les délivre.

133 B. JANSEN, « Between Vulnerability and Assertiveness: Negotiating Resettlement in Kakuma Refugee Camp, Kenya », *African Affairs*, 2008, p. 585.

134 Le Collège des professeur-e-s est l'organe décisionnel de chaque faculté et réunit tou-te-s les professeur-e-s d'une faculté donnée.

les différentes facultés de l'Université de Genève. Pour les cours autour d'un projet de recherche et les cours appliqués, la situation est encore bancale. Aucun crédit n'est par exemple donné aux étudiant-e-s de Kakuma et de la Kenyatta University¹³⁵ participant au cours *Applied Human Rights* alors que les deux étudiant-e-s de l'Université de Genève qui sont chaque année impliqué-e-s dans ce cours reçoivent de leur côté dix-huit crédits¹³⁶. En plus de l'absence d'accréditation pour certains cours, les crédits attribués pour d'autres cours sont encore trop bas, ce qui, cumulé au fait de ne pas pouvoir suivre plusieurs cours en même temps, amène des frustrations. Ainsi, un des facilitateurs co-auteur de cet article souligne que « les personnes réfugiées savent que pour obtenir un bachelors à l'Université de Genève, il faut accumuler cent quatre-vingts crédits. Dans son programme, InZone permet d'obtenir trois crédits par année, ce qui signifie que pour avoir le diplôme de bachelors, il faut réaliser soixante ans d'études à Kakuma, ce qui est absurde car cela correspond à l'espérance de vie en Afrique »¹³⁷. Une amélioration pourrait voir le jour avec l'arrivée des COS qui permettrait de créditer des cours non reconnus jusqu'ici, d'augmenter le nombre de crédits acquis pour certains cours et de construire des débuts de filières d'études¹³⁸.

Au-delà des crédits, la question du statut des étudiant-e-s d'InZone dans les camps à l'Université de Genève reste ouverte. Sont-ils et elles des étudiant-e-s à part entière ? Des auditeurs-trices libres ? Des participant-e-s à une formation continue ? Cela est important dans la mesure où chacun de ces statuts entraîne des possibilités différentes, notamment en matière d'accès à une adresse email, à la bibliothèque en ligne de l'Université, aux cours en ligne, à une carte d'étudiant-e, etc. Actuellement, les étudiant-e-s d'InZone se trouvent encore dans un statut hybride qui correspond à la jeunesse et à la complexité de ce projet pour une université dont les procédures sont fortement institutionnalisées. Néanmoins, à l'heure où l'Université de Genève se félicite à juste titre de mener des enseignements universitaires dans les camps de réfugiés, il s'agit d'assurer que les étudiant-e-s de ces camps ne bénéficient pas d'un statut au rabais.

Pour améliorer l'appartenance et le sentiment d'appartenance des étudiant-e-s de Kakuma à l'Université de Genève dans les contraintes actuelles, plusieurs pistes sont envisageables. Tout d'abord, dans un souci de transparence, de clarté et de responsabilité, il est important que les enseignant-e-s communiquent clairement avec les étudiant-e-s sur ce qu'amènent et n'amènent pas leurs cours respectifs en matière de crédits et d'accès. Plusieurs discussions sur ce thème peuvent être nécessaires durant le semestre, tout comme le fait de laisser les étudiant-e-s s'exprimer sur ces points¹³⁹. Dans un contexte où les pro-

135 L'absence de crédits pour les étudiant-e-s de la Kenyatta University vient du fait que les étudiant-e-s qui s'engagent dans des projets pratiques dans cette université dans le cadre de la *Legal Aid Clinic* n'obtiennent pas de crédits. Des réflexions ont été menées entre l'Université de Genève et la Kenyatta University pour remédier à cette situation mais aucune solution n'a été finalisée pour le moment.

136 Les étudiant-e-s de l'Unige obtiennent dix-huit crédits car leur participation au projet s'inscrit dans la *Law Clinic* de la Faculté de droit qui mène à l'obtention de dix-huit crédits. Les étudiant-e-s impliqué-e-s réalisent leur travail de master dans le cadre de ce cours.

137 Les commentaires des facilitateurs lors de l'élaboration du plan du présent article, email du lundi 6 avril 2020.

138 Les COS vont en effet permettre le cumul de cours qui jusqu'ici sont crédités avec des cours non crédités pour l'obtention de ce certificat. Un COS pourrait ainsi amener à dix-huit crédits ECTS en combinant le cours d'éthique, d'introduction aux droits humains et de *Applied Human Rights*.

139 Voir M. ADAMS et L. A. BELL (éd.), *Teaching for Diversity and Social Justice*, 3ème Édition, New York et Londres, Routledge, 2016, p. 39-40.

cédures du système humanitaire sont souvent perçues comme vagues par les personnes réfugiées¹⁴⁰, l'Université de Genève peut se démarquer en assurant des consignes claires et respectées. Dans le même sens, les étudiant-e-s doivent se sentir libres de poursuivre ou d'arrêter leur engagement dans un cours du fait de ce que ceci leur amène en matière d'enseignement mais également de crédits et d'accès. Il arrive ainsi chaque année que des étudiant-e-s quittent le cours pour des raisons professionnelles ou familiales. Le rôle de l'enseignant-e est de comprendre et d'accompagner ces choix, non de les empêcher.

Ensuite, il semble que l'Université de Genève et les facultés partenaires peuvent accorder davantage de crédits ECTS par cours suivi. Selon les heures dédiées au cours Introduction aux droits humains par exemple, la réussite de cet enseignement doit au moins mener à l'acquisition de six crédits ECTS afin de respecter les normes de l'Université de Genève¹⁴¹. Pour le cours *Applied Human Rights*, l'idéal serait de le voir créditer de dix-huit crédits afin d'assurer une égalité entre les étudiant-e-s de Genève et celles et ceux de Kakuma. Si ce taux était considéré comme trop élevé et requerrait la rédaction d'un travail juridique conséquent, au moins six crédits devraient être accordés pour les étudiant-e-s enrôlé-e-s dans ce cours annuel à Kakuma.

Une autre mesure possible de l'Université de Genève et des facultés partenaires serait de permettre aux étudiant-e-s de Kakuma d'accéder aux ressources en ligne de l'Université. Étant donné la distance entre Genève et Kakuma, ainsi que certaines difficultés logistiques, une mesure intermédiaire pour garantir un traitement équitable des étudiant-e-s de Kakuma serait de faciliter par exemple leur accès aux cours enregistrés ou à la bibliothèque en ligne de l'Unige. Ceci est d'autant plus important que l'Unige ne possède pas de bibliothèque à Kakuma, rendant ainsi tout apprentissage approfondi compliqué. Au sujet de la bibliothèque, un autre pas pourrait être pour chacune des facultés impliquées de financer l'envoi à Kakuma des ouvrages de base nécessaires à une compréhension de leurs cours dispensés dans le camp.

Enfin, l'Université de Genève pourrait renforcer le sentiment d'appartenance des étudiant-e-s de Kakuma à son institution par des mesures d'ordre symbolique, comme fournir des cartes d'étudiant-e-s aux personnes de Kakuma engagées dans ses programmes ou encore des lanières, stylos, cahiers ou sacs Unige. Ces éléments permettraient de créer des communautés d'étudiant-e-s à Kakuma et de renforcer la motivation des étudiant-e-s dans des lieux où il demeure extrêmement compliqué de favoriser ses études sur d'autres priorités. Il est néanmoins important que cet engagement symbolique soit mené de pair avec un véritable soutien sur les autres points de cet article afin de ne pas sombrer dans du *marketing* de l'Université de Genève sans actions concrètes qui suivent.

5. PÉDAGOGIE ADAPTÉE À L'APPRENTISSAGE DES DROITS HUMAINS DANS CE CONTEXTE

L'enseignement des droits humains dispensé à l'Université de Genève débute par l'interrogation suivante de l'enseignante à ses étudiant-e-s : « Qu'évoquent pour vous les droits humains ? ». À cette question, un certain nombre d'étudiant-e-s de l'Université de Genève

140 Les étudiant-e-s de Kakuma expriment régulièrement de la méfiance face aux organisations humanitaires et aux autorités kenyanes, notamment concernant l'obtention du statut de réfugié, les violences policières ou encore les différences de salaires entre travailleurs-euses kenyans-e-s et réfugié-e-s. Voir notamment C.-L. GRAYSON, « Le Camp de Réfugiés de Kakuma, Lieu de Méfiance et de Défiance », *Revue Canadienne d'Études du Développement*, 2016.

141 L'Université de Genève a produit des directives sur l'octroi des crédits ECTS : <https://www.unige.ch/dife/vie-de-campus/> (dernière consultation : 28 octobre 2020).

évoque des droits issus de divers instruments juridiques et de la pratique des tribunaux internationaux. Ainsi, lors du premier jour de cours à Kakuma, la même question a été posée aux étudiant-e-s. Leurs réponses furent néanmoins très différentes et essentiellement basées sur leur expérience personnelle, la plupart des personnes se trouvant dans le camp de Kakuma pour avoir fui ou pour éviter des violations de leurs droits¹⁴². Étudier et enseigner les droits humains dans un tel contexte n'est donc pas anodin, comme précisé à plusieurs reprises déjà dans cet article.

Une autre particularité de ce cours est qu'il prend place dans un environnement où les droits humains sont constamment en danger. Nous avons brièvement décrit le contexte de Kakuma plus haut. Les personnes réfugiées dans ce camp font face de manière quotidienne à des manquements dans leurs accès aux droits tout en baignant dans un milieu international où fleurissent les slogans humanitaires et les références aux droits humains¹⁴³. Ceci a une influence directe sur le cours car les étudiant-e-s questionnent sans cesse la légalité en matière de droits humains des violences subies lors de la collecte de nourriture, les attentes de plusieurs années pour obtenir une décision sur le statut de réfugié, la différence de salaire entre les travailleurs-euses kenyans-e-s et réfugié-e-s, les violences policières pour faire respecter le couvre-feu ou encore l'interdiction pour elles et eux de quitter le camp¹⁴⁴. Ces questions de droits humains interrogent les actions du principal responsable de la protection des droits humains à Kakuma : le gouvernement kenyan. Elles attaquent néanmoins également de manière frontale la responsabilité des organisations humanitaires dans ce contexte¹⁴⁵. Pour que ces questions puissent être évoquées et discutées en classe, il est fondamental de créer un important lien de confiance entre les facilitateurs-trices, les tuteurs-trices, l'enseignante responsable et les étudiant-e-s¹⁴⁶. Ceci implique que les étudiant-e-s saisissent le rôle d'une université - un acteur rare

142 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10 février 2020, p. 30.

143 Voir *supra* partie IV, chapitre 3 « Offre Limitée de Cours en Droits Humains », note 103.

144 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32 ; le groupe whatsapp des étudiant-e-s du cours Introduction aux droits humains 2019 sur lequel se trouvent les étudiant-e-s, les facilitateurs, les tutrices, l'enseignante et les coordinateurs du cours, entretien n°4 (28 octobre 2019), entretien n°3 (29 octobre 2019), entretien n°13 (2 novembre 2019), entretien n°3 (17 décembre 2019)

145 A. FARMER, « Refugee Responses, State-Like Behavior, and Accountability for Human Rights Violations: A Case Study of Sexual Violence in Guinea's Refugee Camps », *Yale Human Rights and Development Journal*, 2006 ; J. STEVENS, « Prisons of the Stateless. The Derelictions of UNHCR », *New Left Review*, 2006 ; R. WILDE, « Quis Custodiet Ipsos Custodes?: Why and How UNHCR Governance of "Development" Refugee Camps Should be Subject to International Human Rights Law », *Yale Human Rights and Development Law Journal*, 2014 ; F. MEGRET, « The UN as a Human Rights Violator? Some Reflections on the United Nations Changing Human Rights Responsibilities », *Human Rights Quarterly*, 2003 ; N. KINCHIN, « The Implied Human Rights Obligations of UNHCR », *International Journal of Refugee Law*, 2016.

146 M. ADAMS et L. A. BELL (éd.), *Teaching for Diversity and Social Justice*, 3ème Édition, New York and Londres, Routledge, 2016, p. 38-40 ; b. HOOKS, *Teaching Critical Thinking: Practical Wisdom*, New York, Routledge, 2010, p. 19-22 et p. 109-110. Un élément important relevé par Paulo FREIRE pour l'enseignement dans les situations d'oppression est que les personnes enseignantes accordent leur confiance aux étudiant-e-s afin d'être de véritables alliées (P. FREIRE, *Pedagogy of*

dans un tel contexte -, son lien avec les autorités humanitaires et étatiques mais aussi son indépendance et sa liberté académiques. Néanmoins, cela peut être rendu difficilement audible lorsque les personnes provenant de l'Université de Genève se déplacent dans le camp dans des transports humanitaires et sont logées dans le compound du UNHCR, tandis que Kakuma est un contexte où les seules personnes occidentales présentes à l'année sont des personnes liées au système humanitaire¹⁴⁷.

Ce lien de confiance est également essentiel pour l'émergence des éléments fondamentaux de la pédagogie transformative d'apprentissage des droits humains mise en place à Kakuma qui ne vise pas uniquement à informer les étudiant-e-s sur le droit international des droits humains mais également à leur permettre d'analyser, de critiquer et d'agir sur leur environnement par le prisme juridique¹⁴⁸. Pour ce faire, nous avons développé une pédagogie qui contextualise les connaissances, instaure une classe démocratique, amène un regard critique sur les droits humains, le droit et les rapports de pouvoir, et lie la théorie à la pratique. Pour la contextualisation des connaissances, essentiel à la fois pour un meilleur apprentissage¹⁴⁹ et pour éviter une approche occidentale du sujet¹⁵⁰, l'accent est mis principalement sur l'ancrage des exercices individuels, des conversations sur le groupe whatsapp, des sessions de discussion et de la semaine sur place sur le cadre juridique et l'application des droits humains dans le contexte de Kakuma, du Kenya et du continent africain. Une attention est également donnée à la prise en compte du droit coutumier pertinent et des systèmes traditionnels de règlement des différends afin de ne pas se concentrer sur un système juridique officiel, largement inopérant dans ces contextes, et de tenir compte également des tensions entre ces différents cadres juridiques¹⁵¹. Les étudiant-e-s sont aussi amené-e-s à partager en classe leur expérience, s'ils et elles le souhaitent, afin que le cours fasse le lien entre des concepts de droit international et

the Oppressed, Londres, Penguin Education, 1970, p. 31-32, 42-43, 110 « if the people cannot be trusted, there is no reason for liberation »).

147 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semaine menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10 février 2020, p. 30. Des chercheur-euses ont relevé cette difficulté lors de la réalisation de travaux académiques dans les contextes de migration forcée. Voir par exemple I. GRIEK, « Access to Justice in Kenyan Refugee Camps: Exploring the Scope of Protection », *Thèse de master (non publiée)*, Leiden University, 2006, p. 24.

148 Felisa TIBBITTS, « Understanding What we Do: Emerging Models for Human Rights Education », *International Review of Education*, 2002, p. 166-167 ; M. BAJAJ, « Human Rights Education: Ideology, Location, and Approaches », *Human Rights Quarterly*, 2011, p. 493-494. C'est également l'objectif de l'encapacitation par le droit, voir A. L. PURKEY, « A Dignified Approach: Legal Empowerment and Justice for Human Rights Violations in Protracted Refugee Situations », *Journal of Refugee Studies*, 2013.

149 P. FREIRE, *Pedagogy of the Oppressed*, Londres, Penguin Education, 1970, p. 66, 76, 90 ; P. FREIRE, *Pedagogy of Hope*, Bloomsbury, Londres et New York, 2014, p. 49 et p. 73-125 ; M. ADAMS et L. A. BELL (éd.), *Teaching for Diversity and Social Justice*, 3ème Édition, New York et Londres, Routledge, 2016, p. 45-46.

150 Voir *supra* partie IV, chapitre 3 « Offre Limitée de Cours en Droits Humains », note 101 ; *supra* le présent chapitre.

151 K. MCCONNACHIE, *Governing Refugees: Justice, Order and Legal Pluralism*, New York, Routledge, 2014, p. 14-15, 104-106 et 114-117. Voir aussi sur la justice dans les camps de réfugiés : I. GRIEK, « Access to Justice in Kenyan Refugee Camps: Exploring the Scope of Protection », *Thèse de master (non publiée)*, Leiden University, 2006 ; E. HOLZER, « What Happens to Law in a Refugee Camp », *Law and Society Review*, 2013 ; UNHCR (R. DA COSTA, « The Administration of Justice in Refugee Camps: A Study of Practice », *Legal and Protection Policy Research Series*, 2006.

des éléments du quotidien du camp et des pays d'origine¹⁵². Par exemple, des sessions sont consacrées à analyser des situations concrètes du camp, à déterminer quels sont les droits humains en jeu et les moyens d'action. Pour la classe démocratique, elle émerge par la mise en place de pratiques reconnaissant la valeur de chaque personne dans le cours tout en travaillant sur les rapports de pouvoir dans le groupe. La classe tend à être moins hiérarchisée en mitigeant le rapport vertical entre l'enseignant et les étudiant-e-s ainsi qu'entre étudiant-e-s, en insistant sur la participation de chacun-e, en veillant à un cadre non discriminatoire et en poussant les étudiant-e-s à s'interroger sur leur propre positionnement vis-à-vis de systèmes d'oppression¹⁵³.

Le regard critique sur la matière des droits humains, du droit et des rapports de pouvoir est essentiel à la pédagogie pratiquée à Kakuma¹⁵⁴. Lors du cours, les étudiant-e-s sont amené-e-s, par le biais d'exercices, de simulations et de discussions, à interroger les droits humains, leur histoire et leur fonctionnement, leurs bénéficiaires et leurs laissés-pour-compte. Ce travail permet aussi d'aborder les rapports de pouvoir dans le camp entre personnes réfugiées et personnel humanitaire, entre personnes réfugiées et communauté locale ou encore entre personnes réfugiées et État kenyan, notamment la police. Les rapports de force dans les différentes communautés de réfugié-e-s, comme les questions de genre par exemple, sont aussi traitées lors de cet enseignement en veillant à toujours partir des expériences et opinions des individus de la classe¹⁵⁵. Dans ce cadre, le processus de conscientisation est placé au centre de la pédagogie développée à Kakuma, permettant aux étudiant-e-s en se réunissant, en partageant leurs expériences et en travaillant leurs connaissances juridiques, de mettre en lumière et de comprendre les systèmes d'oppression en place dans leur environnement¹⁵⁶ et comment le droit permet à la fois de maintenir et de lutter contre cette réalité¹⁵⁷. Ce passage d'une conscience quotidienne

152 M. ADAMS et L. A. BELL (éd.), *Teaching for Diversity and Social Justice*, 3ème Édition, New York et Londres, Routledge, 2016, p. 44-46 ; b. HOOKS, *Teaching Critical Thinking: Practical Wisdom*, New York, Routledge, 2010, p. 55-58 et 127-137 ; P. FREIRE, *Pédagogie de l'Autonomie*, Toulouse, Editions érès, 2019, p. 79. Voir également les écrits développés en matière d'enseignement du droit sur le recours à l'expérience des apprenant-e-s, par exemple dans B. ONG HING, « Raising Personal Identification Issues of Class, Race, Ethnicity, Gender, Sexual Orientation, Physical Disability, and Age in Lawyering Courses », *Stanford Law Review*, 1993.

153 Ces éléments ressortent principalement des écrits de B. HOOKS sur la classe démocratique dans : *Teaching to Transgress: Education as the Practice of Freedom*, New York, Routledge, 1994 ; *Teaching Community: A Pedagogy of Hope*, New York, Routledge, 2003 (notamment p. 41-49) ; *Teaching Critical Thinking: Practical Wisdom*, New York, Routledge, 2010 (notamment p. 13-22).

154 Les pédagogies critiques ont comme fonction même de questionner les rapports de pouvoir. Voir I. PEREIRA, *Paulo Freire, Pédagogue des Opprimé-e-s - Une introduction aux Pédagogies Critiques*, Paris, Libertalia, 2018, p. 7-13 ; M. ADAMS et L. A. BELL (éd.), *Teaching for Diversity and Social Justice*, 3ème Édition, New York et Londres, Routledge, 2016, p. 3-4. Ceci rejoint la pédagogie transformative d'apprentissage des droits humains (voir *supra* le présent chapitre ainsi qu'une partie de la pédagogie développée dans les cliniques juridiques (par exemple pour les cliniques juridiques faisant le lien avec le *community lawyering* voir *supra* partie II « Genèse et modèle du cours »).

155 Voir *supra* le présent chapitre.

156 P. FREIRE, *Pedagogy of the Oppressed*, Londres, Penguin Education, 1970, p. 33-51 ; P. FREIRE, *Pedagogy of hope*, Bloomsbury, Londres et New York, 2014, p. 35 et p. 74-93.

157 Les *Critical Legal Studies* ont précisément pour objectif de démontrer l'objectif du droit et du système juridique de maintenir le statu quo. Parmi ses auteurs clés, nous pouvons citer Duncan Kennedy, notamment avec son ouvrage *Legal Education and the Reproduction of Hierarchy: A Polemic Against the System* de 1983. Les *Critical Legal Studies* ont moins de force aujourd'hui dans le paysage doctrinale juridique mais d'autres courants ont pris le relais notamment avec le *community lawyering* (pratique communautaire du droit), le *rebellious lawyering* ou encore les

à une conscience critique¹⁵⁸ fait partie du processus transformatif que souhaite réaliser le cours d'introduction aux droits humains, avec humilité¹⁵⁹. Ce regard critique doit par ailleurs également se tourner vers l'Université de Genève, ses activités à Kakuma et la posture de l'enseignant-e responsable, des tuteurs-trices, des facilitateurs-trices et de la *management team* afin de continuellement adapter leurs comportements¹⁶⁰.

Finalement, le cours de droits humains accorde une attention particulière à lier l'enseignement théorique à la pratique, toujours dans cette optique de processus de conscientisation¹⁶¹. Amener des éléments pratiques dans l'enseignement sous forme d'exercices, d'analyses de situations réelles ou de déplacements sur le terrain permet de localiser les connaissances et de mettre en avant la capacité d'action transformative des étudiant-e-s. Dans un tel contexte néanmoins, les actions de dénonciation ou de défense des droits humains peuvent vite s'avérer dangereuses¹⁶². Il s'agit donc de voir dans quelle mesure l'Université de Genève peut accompagner certains projets, comme dans le cadre du cours *Applied Human Rights*, et conseiller les étudiant-e-s sur d'autres actions.

Un travail pédagogique important a été engagé par InZone autour de la méthode appropriée pour enseigner les droits humains dans le contexte particulier de Kakuma. Cette pédagogie, comme mentionné dans la première partie de cet article, se fonde sur plusieurs cadres théoriques¹⁶³. Ce travail est en phase de développement et le sera sans doute toujours, comme précisé par Paulo FREIRE dans *La Pédagogie des Opprimés* lorsqu'il affirme que « [t]he unfinished character of human beings and the transformational character of

pédagogies critiques appliquées à l'enseignement du droit.

158 P. FREIRE, *Pedagogy of the Oppressed*, Londres, Penguin Education, 1970, p. 33-51 ; P. FREIRE, *Pedagogy of hope*, Bloomsbury, Londres et New York, 2014, p. 95-125.

159 P. FREIRE, *Pedagogy of the Oppressed*, Londres, Penguin Education, 1970, p. 71-72 ; P. FREIRE, *Pédagogie de l'Autonomie*, Toulouse, Editions érès, 2019, p. 81-83 ; S. MARSDEN, « Just Clinics: A Humble Manifesto », *Journal of Law and Social Policy*, 2020 ; B. HUNG, « Movement Lawyering as Rebellious Lawyering: Advocating with Humility, Love and Courage », *Clinical Law Review*, 2017.

160 M. ADAMS et L. A. BELL (éd.), *Teaching for Diversity and Social Justice*, 3ème Édition, New York et Londres, Routledge, 2016, p. 398-418 ; I. PEREIRA, *Paulo Freire, Pédagogue des Opprimé-e-s - Une Introduction aux Pédagogies Critiques*, Paris, Libertalia, 2018, p. 131. Les cadres théoriques du *community* et *rebellious lawyering* ainsi que les pédagogies cliniques insistent sur cette nécessité des juristes en matière de justice sociale de faire preuve d'autoréflexion, d'autocritique et de conscience de soi. Voir par exemple : C. BETTINGER-LOPEZ, D. FINGER, M. JAIN, J. NEWMAN, S. PAOLETTI, « Redefining Human Rights Lawyering Through the Lens of Critical Theory: Lessons for Pedagogy and Practice Theory: Lessons for Pedagogy and Practice », *Georgetown Journal on Poverty Law and Policy*, 2011, p. 392-394 ; M. BATRA KASHYAP, « Rebellious Reflection: Supporting Community Lawyering Practice », *New York University Review of Law and Social Change*, 2019, p. 406-407.

161 P. FREIRE, *Pedagogy of the Oppressed*, Londres, Penguin Education, 1970, p. 33-51. Ceci correspond par ailleurs à la pédagogie clinique dont un des fondements est de placer les étudiant-e-s en droit face à des situations réelles.

162 Les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facilitateurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, entretien n°1 (25 janvier 2020), entretien n°2 (11 février 2020), entretien n°3 (25 janvier 2020), entretien n°4 (13 janvier 2020), entretien n°5 (15 janvier 2020), entretien n°7 (13 janvier 2020), entretien n°10 (25 janvier 2020), entretien n°11 (25 janvier 2020), entretien n°14 (13 janvier 2020), entretien n°15 (11 janvier 2020), entretien n°16 (11 janvier 2020), entretien n°18 (4 janvier 2020), entretien n°19 (13 janvier 2020), entretien n°20 (13 janvier 2020).

163 Voir *supra* partie II « Genèse et Modèle du Cours ».

reality necessitate that education be an ongoing activity. Education is thus constantly re-made in the praxis »¹⁶⁴. La modification des contours de ce cours selon les recommandations faites dans cet article, notamment par la création éventuelle de nouvelles vidéos mieux adaptées au contexte et par une plus grande présence sur place, peut grandement modifier l'approche suivie¹⁶⁵.

Afin d'améliorer encore ces méthodes d'enseignement, une première mesure est de former toutes les personnes impliquées dans le *learning ecosystem* à l'approche pédagogique suivie dans le cours, spécialement les tuteurs-trices et les facilitateurs-trices, en leur donnant des outils concrets pour mettre en place cette démarche. Il s'agit par exemple de leur fournir de la littérature critique sur le contexte de Kakuma et des camps de réfugiés mais aussi d'expliquer les différentes manières d'aborder en classe les rapports d'oppression (y compris entre l'équipe de Genève et les personnes de Kakuma), de gérer des discussions de groupe sur des questions de violations de droits humains dans le camp ainsi que les prises de parole en classe et sur le groupe whatsapp, de déconstruire les aspects positifs et négatifs du recours aux droits humains dans des contextes d'oppression et de guider les étudiant-e-s dans le développement de projets de droits humains¹⁶⁶. Dans le même sens, un point qui peut encore être amélioré est de communiquer plus clairement sur les objectifs du cours et la méthode suivie avec les étudiant-e-s, ceci afin d'assurer la transparence et de mitiger les éventuelles déceptions¹⁶⁷. Certain-e-s personnes pensent en effet qu'ils ou elles seront de véritables juristes à la fin de l'enseignement, capables de mener des actions en justice et de défendre leur communauté¹⁶⁸. Il semble important de rappeler la nature introductive du cours mais aussi la pédagogie engagée qui a été mise en place et les raisons de ce choix.

Une deuxième piste à explorer est de développer davantage encore les outils pédagogiques pour réaliser un cours qui se nourrit plus profondément des pédagogies critiques de l'enseignement de droit, notamment des écrits en matière d'encapacitation par le droit, de pédagogie des opprimé-e-s et d'éducation à la justice sociale¹⁶⁹. Le cours s'en inspire déjà largement mais peut encore aller plus loin, en impliquant les étudiant-e-s,

164 P. FREIRE, *Pedagogy of the Oppressed*, Londres, Penguin Education, 1970, p. 65.

165 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 14 février 2020, p. 32 ; deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 février 2020, p. 2.

166 Sur ces points à nouveau l'ouvrage M. ADAMS et L. A. BELL (éd.), *Teaching for Diversity and Social Justice*, 3ème Édition, New York et Londres, Routledge, 2016 est d'une grande utilité. Il donne par exemple des conseils concrets sur la gestion aux pages 79 à 88 sur comment au mieux prendre en compte et corriger des éléments exprimés en classe qui contiennent des erreurs ou reproduisent des stéréotypes.

167 M. ADAMS et L. A. BELL (éd.), *Teaching for Diversity and Social Justice*, 3ème Édition, New York et Londres, Routledge, 2016, p. 38-40.

168 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-12 février 2020, p. 30-31 ; le groupe whatsapp des étudiant-e-s du cours Introduction aux droits humains 2019 sur lequel se trouvent les étudiant-e-s, les facilitateurs, les tutrices, l'enseignante et les coordinateurs du cours, entretien n°2 (22 octobre 2019).

169 Voir *supra* le présent chapitre.

facilitateurs-trices et tuteurs-trices dans ce processus. Ce travail nécessite cependant un avancement significatif sur les autres points soulevés dans cet article, en particulier la possibilité pour chaque étudiant-e d'avoir accès à un ordinateur portable, une tablette ou un smartphone et à de la connexion, une présence sur place plus longue, un effort de contextualisation de la matière et une refonte éventuelle des vidéos. Un élément important dans l'optique de développer des outils de pédagogie critique à Kakuma est aussi de pouvoir passer du temps sur place au début de l'enseignement pour l'équipe de Genève. Les pédagogies critiques fonctionnent grandement sur les discussions, le partage d'expérience, une classe interactive et une compréhension de la situation dans laquelle vivent les apprenant-e-s. Ceci est rendu très difficile avec un enseignement essentiellement en ligne.

Enfin, une option pour affiner encore la pédagogie du cours d'introduction aux droits humains est d'accentuer les liens entre ce cours et le cours *Applied Human Rights* auquel les ancien-ne-s étudiant-e-s du cours introductif ne peuvent s'inscrire qu'une année et demie après avoir fini le cours introductif. Ce laps de temps doit premièrement être réduit à quelques mois, en permettant aux étudiant-e-s ayant réussi l'examen en février de s'inscrire en juillet de la même année au cours avancé et donc de ne pas perdre leur motivation et intérêt. Il peut également être opportun de parler plus longuement dans la classe d'introduction aux droits humains du cours appliqué et d'inviter les étudiant-e-s de ce dernier cours dans la classe introductive afin de présenter leurs travaux. Dans le même sens, InZone peut soutenir davantage les projets qui émanent des étudiant-e-s de droits humains au cours de leurs études par un support financier mais également en termes de conseils sur la manière de gérer de tels programmes de droits humains dans un contexte fragile. Un des projets proposés par les étudiant-e-s de cette année académique 2019-2020 était de créer une radio à Kakuma pour tenir la population du camp informée des actualités et de leurs droits. Il s'agit ainsi pour InZone de permettre à ces étudiant-e-s de penser et réaliser ces projets qui émanent directement du travail dans le cours et ainsi de clore la boucle d'une éducation qui allie conscience critique à action transformative¹⁷⁰.

6. TRAVAILLER EN PARALLÈLE DES ÉTUDES DANS LE CAMP DE KAKUMA

Les personnes réfugiées à Kakuma vivent dans une situation de pauvreté et dépendent en grande partie de ressources fournies par les organisations humanitaires, comme la nourriture, l'eau, une parcelle de terre sur laquelle planter sa tente puis construire sa maison, du savon, ou encore des soins de base¹⁷¹. Cette aide est d'autant plus nécessaire de par la politique d'encampement obligatoire décrétée au Kenya, les maigres opportunités professionnelles dans et autour du camp et la localisation de Kakuma dans une région semi-aride et très reculée du pays¹⁷². L'assistance des organisations humanitaires à Kakuma permet la survie mais définit également une existence marquée par la faim, la maladie et la dépendance¹⁷³. Pour s'assurer une vie plus décente, les personnes réfugiées tentent

170 P. FREIRE, *Pedagogy of the Oppressed*, Londres, Penguin Education, 1970, p. 33-51.

171 Voir *supra* partie I « Contexte », note 8. Voir également C. RODGERS et L. BLOOM, « Informal Versus Formal Infrastructure Energy and Water Systems in the Kakuma Refugee Camps, Kenya », *Refugee Studies Center Research in Brief 5*, 2016. Cet article démontre également qu'au-delà de l'aide amenée par les organisations humanitaires, les personnes réfugiées ont développé de nombreuses voies alternatives, parfois en collaboration avec la communauté locale, pour obtenir les biens et services nécessaires dans le camp.

172 Voir *supra* partie I « Contexte ».

173 Pour ne donner qu'un exemple provenant de la pratique d'InZone, dès 2018 et en lien avec

d'obtenir des opportunités professionnelles dans le marché informel de Kakuma (par le vente de nourriture, tissus ou vêtements ou encore dans les bars, les salons de beauté, la réparation de machine, etc.) ou auprès d'organisations humanitaires par le système des « *incentive payments* »¹⁷⁴. Les « *incentive payments* » sont des compensations financières utilisées dans le camp de Kakuma, tout comme dans de nombreux autres camps de réfugiés, pour rémunérer le travail accompli par des personnes réfugiées en faveur d'organisations humanitaires dans leur service à la population réfugiée d'un camp¹⁷⁵. Ainsi, en plus du personnel international et des travailleurs et travailleuses locaux-ales, ces organisations reposent en grande partie sur des personnes réfugiées qui, par exemple, enseignent dans les écoles, soignent les malades, distribuent la nourriture. Au Kenya, la rémunération de ces personnes fonctionne hors du droit du travail kenyan avec ce système de compensation financière, les « *incentive payments* », qui n'atteint pas le niveau des salaires du personnel kenyan et international travaillant dans les camps, et qui ne donne pas accès aux mêmes protections (congés, accidents, etc.). Ce fonctionnement parallèle est notamment dû au fait qu'il est pratiquement impossible en droit kenyan pour un réfugié d'obtenir un permis de travail lui permettant d'accéder au marché et au droit du travail¹⁷⁶.

Les étudiant-e-s d'InZone à Kakuma sont souvent des personnes qui maîtrisent plusieurs langues, dont l'anglais, et possèdent un niveau éducatif dépassant l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. De ce fait, ils et elles font souvent partie des personnes choisies par les organisations humanitaires pour travailler pour elles dans le système des « *incentive payments* ». D'autres étudiant-e-s d'InZone sont occupé-e-s dans le marché informel et ont parfois même lancé leurs propres business¹⁷⁷. D'autres étudiant-e-s encore occupent des positions de sages ou leaders¹⁷⁸. Ces activités sont celles qui leur permettent de se battre pour une vie plus digne pour eux-elles et leurs proches dans le camp. Malheureusement, il peut devenir très difficile à Kakuma de remplir ces fonctions et en même temps suivre des cours dans le cadre d'InZone. En effet, la réussite d'un enseignement demande un investissement important durant la journée et peut donc être incompatible avec une activité professionnelle, poussant les étudiant-e-s à devoir choisir

des coupes budgétaires chez les organisations humanitaires opérant à Kakuma, il a fallu distribuer des biscuits et du jus de fruit aux étudiant-e-s arrivant au *learning hub* le matin pour leur permettre de pouvoir étudier sans être dérangé par la faim jusqu'à l'heure de midi.

174 A. BETTS, A. DELIUS, C. RODGERS, O. STERCK, M. STIERNA, « Doing Business in Kakuma: Refugees, Entrepreneurship, and the Food Market », *Oxford Refugee Studies Center*, 2019 ; A. BETTS, N. OMATA, O. STERCK, « Refugee Economies in Kenya », *Oxford Refugee Studies Center*, 2018 ; Norwegian Refugee Council et International Human Rights Clinic at Harvard Law School, « Supporting Kakuma's Refugee Traders - The Importance of Business Documentation in an Informal Economy », 2018.

175 Sur le système des « *incentive payments* », voir notamment UNHCR (H. MORRIS et F. VOON), *Which Side Are you on? Discussion Paper on UNHCR's Policy and Practice of Incentive Payments to Refugees*, 2014. Cette pratique est hautement discutable puisqu'elle exclut les personnes réfugiées du droit du travail et crée des inégalités entre les travailleurs-euses réfugié-e-s, kenyan-nés ainsi que le personnel international.

176 Selon le droit kenyan et le droit international ratifié par le Kenya, les personnes réfugiées ont le droit de travailler moyennant l'obtention d'un permis de travail. Dans la pratique, il est pratiquement impossible pour une personne réfugiée de l'obtenir. Voir aussi Norwegian Refugee Council et International Human Rights Clinic Harvard Law School, *Supporting Kakuma's Refugee Traders - The Importance of Business Documentation in an Informal Economy*, 2018.

177 Un étudiant de droits humains s'est par exemple lancé dans l'élevage de poissons et de légumes à Kakuma avec un club de jeunes. Voir P. O'KEEFFE, « Refugee Students Lead Resistance to Virus in Their Camp », *University World News*, 8 avril 2020.

178 Voir *supra* partie IV, chapitre 3 « Offre Limitée de Cours en Droits Humains », note 114.

entre ces options dont seulement l'une d'elles leur permet dans l'immédiat de subvenir à leurs besoins. Nous avons également pu observer lors de l'année académique 2019-2020 que de nombreux-euses étudiant-e-s manquaient les cours et parfois même l'examen du fait d'obligations professionnelles. En effet, les réductions budgétaires des organisations humanitaires semblent avoir affecté le marché des travailleurs-euses sous « *incentive payments* ». Il y a moins d'emplois, la concurrence pour les obtenir est plus forte et le moindre écart peut entraîner leur perte. Si par le passé, les étudiant-e-s parvenaient à s'arranger avec les organisations pour pouvoir s'absenter pour leurs études, ceci est devenu de plus en plus difficile.

Il paraît essentiel pour InZone de prendre en compte cette situation lors de l'organisation de ses cours à Kakuma tout en étant conscient de certains impératifs de la vie dans le camp, comme le fait par exemple que certains déplacements sont interdits ou dangereux après 18 ou 20h selon les périodes¹⁷⁹. Une première mesure possible est de faire preuve de flexibilité pour les étudiant-e-s qui travaillent en aménageant des plages horaires larges pour suivre les cours en ligne au *learning hub*¹⁸⁰, en ne pénalisant pas les étudiant-e-s qui ne peuvent se rendre au *learning hub* du fait d'un emploi¹⁸¹ et en améliorant nos services pour permettre aux étudiant-e-s de suivre les cours depuis chez eux-elles avec des tablettes et une connexion internet¹⁸². Cette flexibilité semble nécessaire pour ne pas courir le risque que des étudiant-e-s abandonnent leur emploi ou se fassent licencier afin de suivre les cours de l'Université de Genève. Dans la mesure du possible, les enseignant-e-s de l'Unige doivent fonctionner en gardant en tête qu'une partie importante de leurs étudiant-e-s sont en emploi et que ces emplois sont d'une importance cruciale. Il est aussi possible de prévoir que les étudiant-e-s qui travaillent dans le camp puissent compenser leur absence au *learning hub* par une plus grande participation sur le groupe whatsapp ou par des exercices individuels supplémentaires. Ceci requiert évidemment des enseignant-e-s, tuteurs-trices et facilitateurs-trices de connaître les étudiant-e-s et leur emploi du temps, et d'être prêt-e-s à mettre en œuvre des régimes différents selon les obligations des étudiant-e-s.

En ce qui concerne les étudiant-e-s travaillant pour des organisations humanitaires, InZone peut également entrer en contact avec elles afin de négocier un régime spécial pour que ses étudiant-e-s puissent parfois se libérer afin de se rendre en classe. Ces organisations humanitaires sont en effet plus susceptibles de trouver des aménagements si une institution telle que l'Université de Genève le leur demande pour un certain nombre d'étudiant-e-s. InZone est actif depuis de nombreuses années à Kakuma et collabore déjà sur différents projets avec beaucoup d'organisations employant des « *incentive workers* ». Cette démarche peut même être bénéfique pour trouver des stages ou emplois pour les étudiant-e-s d'InZone auprès de ces organisations¹⁸³.

179 H. BRANKAMP, « 'Occupied Enclave': Policing and the Underbelly of Humanitarian Governance in Kakuma Refugee Camp, Kenya », *Political Geography*, 2019, p. 73. Nous avons également eu accès à des documents distribués dans le camp avec des restrictions de déplacements spécifiques sur les périodes des fêtes de Noël.

180 Les étudiant-e-s de chaque cours ont en effet des plages horaires définies pour chaque cours du fait du nombre d'ordinateurs limités au *learning hub*.

181 Dans plusieurs cours, comme dans celui d'introduction aux droits humains, la participation en classe fait partie de l'évaluation finale.

182 Les cours de médecine de l'Unige à Kakuma fonctionnent déjà sur la base de ce modèle avec des résultats probants.

183 InZone est par exemple en lien avec des cliniques à Kakuma pour que des étudiant-e-s des cours de médecine puissent y réaliser des stages suite à la réussite de ces cours.

Une mesure plus radicale mais rejetée jusqu'ici par InZone afin de prendre en compte la situation de l'emploi à Kakuma et éviter que les étudiant-e-s doivent choisir entre un travail et leurs études est de rémunérer les étudiant-e-s ou de leur accorder un défraiement conséquent. Les étudiant-e-s reçoivent déjà un défraiement pour les transports et un repas offert le samedi lors des discussions de groupe. Il s'agit d'aller plus loin et de payer les étudiant-e-s pour leur participation au cours, ce qui est pratiqué par différentes institutions d'enseignement dans le camp. Cette décision est délicate à prendre, tant la rémunération dans un camp de réfugiés peut influencer les rapports entre personnes et entre groupes¹⁸⁴. Il nous semble néanmoins que l'absence de rémunération a également des effets dans ces dynamiques de pouvoir. Il est intéressant à ce sujet de noter que dans le contexte carcéral, il est recommandé par certaines règles internationales de *soft law* de rémunérer de manière similaire les personnes détenues qui travaillent et qui étudient¹⁸⁵. Le rapport étroit entre l'État et les individus dans le contexte carcéral et dans celui d'un camp peut permettre une application par analogie de ces recommandations.

7. STATUT DES FEMMES DANS LE CAMP DE KAKUMA

Une des difficultés majeures rencontrées durant l'enseignement du cours Introduction aux droits humains à Kakuma réside dans la faible participation de femmes et de personnes appartenant à d'autres groupes marginalisés. Initialement, le cours comptait cinq femmes dans l'année académique 2019-2020, et ce suite à un effort particulier cette année pour sélectionner un nombre plus important de femmes¹⁸⁶. Il a en effet été constaté durant les dernières années que les femmes s'inscrivaient moins au cours, étaient moins facilement retenues, quittaient plus facilement en cours d'année, participaient moins en classe et réussissaient moins bien à l'examen. Des cinq femmes inscrites au cours dans l'année académique 2019-2020, trois d'entre elles ont abandonné le programme durant les mois d'octobre et de novembre 2019 pour des raisons familiales (grossesse, charges domestiques), seules deux femmes ont terminé le cours et une seule a passé l'examen¹⁸⁷. Parmi les cinq femmes inscrites, aucune d'entre elles n'a participé sur le groupe whatsapp¹⁸⁸. Leur participation en classe était également minime¹⁸⁹.

184 UNHCR (H. MORRIS et F. VOON), *Which Side Are you on? Discussion Paper on UNHCR's Policy and Practice of Incentive Payments to Refugees*, 2014, p. 7. Dans ce texte, cet argument est utilisé en faveur du volontariat plutôt que du travail rémunéré. Il convient d'y poser un regard critique.

185 Les Règles Pénitentiaires Européennes (*soft law*) disposent que « l'instruction doit, du point de vue des régimes carcéraux, être considérée au même titre que le travail et les détenu-e-s ne doivent pas être pénalisés, que ce soit financièrement ou d'une autre manière, par leur participation à des activités éducatives » (RPE n°28.4).

186 L'enseignante responsable a choisi cinq femmes lors du choix des étudiant-e-s malgré le nombre très restreint de candidatures féminines.

187 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 1^{er}, 20 et 25 novembre 2019.

188 Les femmes n'ont pas participé sur le groupe whatsapp des étudiant-e-s du cours Introduction aux droits humains 2019 sur lequel se trouvent les étudiant-e-s, les facilitateurs, les tutrices, l'enseignante et les coordinateurs du cours.

189 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en

Afin d'encourager la participation féminine dans le cours, plusieurs éléments ont déjà été mis en place en 2019-2020. Les tutrices cette année étaient toutes deux des femmes (blanches), tout comme l'enseignante responsable (également blanche). Nous n'avons malheureusement pas pu assurer d'avoir une ou des facilitatrices sur place car cela requiert de finir avec succès le cours Introduction aux droits humains avec une très bonne note, ce qui n'est arrivé qu'une fois en quatre années d'enseignement. L'étudiante qui en 2016-2017 avait excellemment performé dans le cours avait entamé en République Démocratique du Congo des études de droit à l'université avant de fuir son pays. Elle avait été nommée facilitatrice pour l'année académique 2017-2018 mais avait abandonné en cours de programme pour des difficultés liées à des violences dans sa communauté mais aussi du fait qu'elle ne se sentait pas respectée en tant que facilitatrice par les étudiant-e-s du cours. Parmi les autres mesures mises en place, nous avons sélectionné davantage de femmes pour le cours même si elles ne remplissaient pas tous les critères de sélection. Nous avons aussi thématiqué des sujets qui concernent les droits de femmes en classe, veillé à un climat non discriminatoire et encouragé la prise de paroles de femmes lors des discussions et de notre présence sur place. Les facilitateurs de cette année ont également déployé des efforts en étant attentifs à mettre en avant les femmes dans le cours et à encourager leur prise de parole, par exemple, lors de retour en classe de discussions en petits groupes¹⁹⁰. Nous avons également créé un groupe whatsapp exclusivement féminin pour favoriser le dialogue et la communication. Toutes ces tentatives n'ont mené qu'à très peu de résultats positifs. Il n'y a par exemple eu aucune interaction sur le groupe whatsapp des femmes¹⁹¹. Le résultat en est un cours de droits humains avec une présence et une parole dominée par des hommes¹⁹².

De multiples raisons expliquent cet échec. Tout d'abord, le contexte socio-économique de Kakuma, mais également des pays d'origine des étudiantes, font que moins de femmes que d'hommes remplissent les critères de sélection pour participer au cours, notamment au regard de l'exigence d'un niveau universitaire de français et d'un diplôme d'études secondaires¹⁹³. Si ces critères ont été assouplis pour les femmes, le cours reste difficile à réussir pour une personne n'ayant pas une formation préalable en français. Or, pour certaines femmes, il n'y avait pas nécessairement la possibilité d'étudier à ce degré et dans cette langue dans leur pays d'origine pour des raisons qui peuvent être économiques ou sociales. Ensuite, à Kakuma, les femmes restent principalement en charge des tâches do-

février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-12 février 2020, p. 30-31.

190 Deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 février 2020, p. 1.

191 Le groupe whatsapp sur lequel se trouvent les étudiantes, les tutrices et l'enseignante du cours a été créée pour favoriser la participation des femmes sur whatsapp, après constatation qu'aucune d'entre elles ne participaient sur le groupe avec toute la classe. Malheureusement, cette tentative s'est avérée être infructueuse.

192 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 13 février 2020, p. 29. Lors de la session d'examen de février, dix hommes ont réussi le cours contre seulement une femme.

193 Dans les formulaires reçus d'inscription de femmes pour le cours Introduction aux droits humains, nombreuses sont celles qui n'ont pas de diplômes d'études secondaires. Ce critère pourrait aussi expliquer que peu de femmes postulent au cours. De plus, leur niveau de français est souvent bas.

mestiques et de l'entretien des enfants, ce qui rend la participation au cours difficile car il exige des déplacements plusieurs fois par semaine et une présence au *learning hub*¹⁹⁴. Ces facteurs font également que même si une femme commence le cours, elle va plus facilement l'abandonner face à toutes les autres tâches à accomplir, auxquelles s'ajoute parfois un travail pour une organisation humanitaire ou sur le marché local¹⁹⁵. La situation de précarité et d'absence d'infrastructure à Kakuma, ainsi que le déracinement d'un contexte familial et social que les migrations forcées entraînent, rendent l'accès à l'éducation universitaires des femmes encore plus compliqué¹⁹⁶. Une dernière raison qui à notre avis explique le peu de femmes participant au cours relève de la difficulté pour des personnes extérieures au camp et aux divers contextes socio-économiques, mais aussi culturels des personnes réfugiées à Kakuma, de saisir la complexité des questions de genre qui s'y déploient. Le travail de compréhension et d'engagement dans des discussions de fond sur ce sujet avec des personnes réfugiées et principalement avec des femmes réfugiées n'a pas encore été mené de manière satisfaisante. Cette conclusion peut par ailleurs s'appliquer aux autres cours d'InZone.

Afin d'améliorer la participation féminine, plusieurs points peuvent être travaillés. Premièrement, une enquête devrait être menée auprès des femmes ayant participé à nos cours et auprès d'autres femmes du camp qui remplissent les critères pour étudier à InZone afin de comprendre les difficultés qu'elles rencontrent et les solutions qu'elles envisagent. Ces enquêtes seraient idéalement réalisées par des femmes réfugiées à Kakuma afin de faciliter la compréhension, les échanges et la confiance¹⁹⁷. Il s'agit dans ce travail d'être attentives à notre posture en tant qu'Université de Genève. De nombreuses organisations humanitaires et de développement (mais aussi des institutions académiques et des mouvements féministes) se concentrent sur les questions de genre (« *gender mainstreaming* ») dès qu'il s'agit d'aborder des sociétés non-occidentales, notamment dans les camps de réfugiés. Ces organisations, et les discours et actions qu'elles déploient, contribuent à perpétuer une image essentialisée des femmes (et des hommes) habitant-e-s ces lieux d'une part et d'autre part d'un Occident « civilisé » garant du « développement » de ces personnes sur ces sujets sans tenir compte des rapports de pouvoir mis en place par le système humanitaire et du développement dans ces lieux, des savoirs et résistances locales existants sur ces questions, du passé colonial et de la complexité de ces questions¹⁹⁸.

194 Les conditions de vie des femmes à Kakuma : UNHCR, KIMETRICA et WFP (H. GUYATT, F. DELLA ROSA, J. SPENCER), *Refugees Vulnerability Study. Kakuma, Kenya*, 2016, p. 40-42 ; C. WAITHIRA MWANGI, « Women Refugees and Sexual Violence in Kakuma Refugee Camp », *Thèse de master*, International Institute of Social Studies, La Haye, 2012 ; V. VEMURU, R. OKA, R. GENGO et L. GETTLER, « Gender-Differentiated Norms, Dynamics and Constraints at Kakuma » et « Gender Dynamics in Turkana County and Kakuma Refugee Camp », dans : World Bank Group, UNHCR, University of Notre Dame, *Refugee Impacts on Turkana Host*, 2016, p. 63-71 et p. 145-168.

195 Notons que l'accès à la formation pour adultes des femmes reste compliqué dans divers contextes socio-économiques. Voir par exemple E. OLLAGNIER, *Femmes et Défis pour la Formation des Adultes. Un Regard Critique Non Conformiste*, Paris, L'Harmattan, 2014.

196 Les solutions de garde sont en effet rendues plus rares lorsque les liens sociaux ont été rompus et peu de structures proposent ce genre de service. Des services ont néanmoins été créés par des personnes réfugiées pour y remédier.

197 Un travail de ce type avait été réalisé en 2017 par une étudiante de droits humains afin de comprendre quelles étaient les principales préoccupations de femmes du camp en matière de droits humains pour le cours *Applied Human Rights*.

198 K. GRABSKA, « Constructing 'Modern Gendered Civilised' Women and Men: Gender-Mainstreaming in Refugee Camps », *Gender and Development*, 2011 ; E. OLIVIOUS, « Constructing Humanitarian Selves and Refugee Others », *International Feminist Journal of Politics*, 2015 ; H. ABDELRAHMAN, « Unmasking the Gaze: Unpacking Colonial Understandings of Gender Programming in Zaatar Refugee Camp in Jordan », *Thèse de master*, Fordham University, 2020 ; R. KAPUR,

Il est ainsi essentiel que les personnes extérieures au camp souhaitant se saisir de ces enjeux interrogent leur propre positionnement et décolonisent leur savoir sur ces enjeux en se référant par exemple aux travaux menés par des académiques et chercheurs-euses locaux-ales.

Nous pouvons aussi mettre en place des changements logistiques¹⁹⁹. Il est important qu'InZone se dote au plus vite d'une crèche dans le nouveau *learning hub* où les étudiant-e-s peuvent laisser leurs enfants durant les périodes de cours et de discussions. Ceci peut sensiblement augmenter la possibilité pour de nombreuses femmes de se rendre en classe. Il est aussi nécessaire de faire preuve de davantage de flexibilité dans les heures d'accès au *hub* pour les femmes étant donné leur emploi du temps extrêmement chargé. Nous pourrions ainsi essayer pendant une année académique de laisser les femmes accéder au *hub* selon des horaires libres. Au regard du peu de femmes inscrites dans nos cours, cette option semble tout à fait réalisable. Dans le même sens, l'investissement en ordinateurs, tablettes et téléphones et en connexion à internet est crucial pour les femmes qui doivent plus souvent rester à la maison et sont plus souvent susceptibles de ne pas avoir accès à un téléphone portable²⁰⁰.

Enfin, une autre mesure consiste à évaluer la possibilité de créer des cours uniquement pour les femmes ou des espaces non mixtes dans le *learning ecosystem* pour que les femmes se retrouvent entre elles et puissent ainsi potentiellement avoir une plus grande aise à s'exprimer et étudier. Des tentatives dans ce sens à Kakuma ont amené des résultats contrastés. Sur ce point, il est à notre avis essentiel d'entendre ce qu'une enquête de besoins aurait à en dire ainsi que d'expliquer la démarche aux femmes concernées et aux étudiants hommes d'InZone.

8. RETOUR SUR CERTAINES FONCTIONS DU LEARNING ECOSYSTEM

A) Management Team

La *management team* est composée de sept à dix membres réfugié-e-s de Kakuma qui gèrent au quotidien le campus de l'Université de Genève dans le camp²⁰¹. Elle est principalement menée par d'ancien-ne-s étudiant-e-s d'InZone réfugié-e-s à Kakuma²⁰². Leur rôle est de gérer la communication entre Genève et Kakuma, d'organiser la tenue des cours dans le camp (encadrement des facilitateurs-trices et des étudiant-e-s, publicité pour les cours, inscriptions, logistique, remboursements, etc.) et de contribuer à la flexibilité et à la mise en place de la stratégie d'InZone²⁰³.

« The Tragedy of Victimization Rhetoric: Resurrecting the « Native » Subject in International/ Post-Colonial Feminist Legal Politics », *Harvard Human Rights Journal*, 2002.

199 Voir *supra* partie IV, chapitre 1 « Aspects Logistiques ».

200 UNHCR, KIMETRICA et WFP (H. GUYATT, F. DELLA ROSA, J. SPENCER), *Refugees Vulnerability Study, Kakuma, Kenya*, 2016, p. 41.

201 Voir *supra* partie II « Genèse et Modèle du Cours », note 24 ; les commentaires des facilitateurs lors de l'élaboration du plan du présent article, email du 21 juillet 2020.

202 Les commentaires des facilitateurs lors de l'élaboration du plan du présent article, email du 21 juillet 2020.

203 Voir *supra* partie II « Genèse et Modèle du Cours » ; les commentaires des facilitateurs lors de l'élaboration du plan du présent article, email du 10 avril et du 21 juillet 2020 ; le carnet d'observation des deux facilitateurs du cours résumant leurs analyses du semestre d'étude, 17 février

La *management team* est un des éléments fondamentaux d'InZone, permettant au programme d'assurer une proximité avec les étudiant-e-s et une pertinence de ses programmes²⁰⁴. Les membres de la *management team* peuvent néanmoins se trouver parfois dans des situations délicates puisqu'ils-elles bénéficient de privilèges du fait de leur lien avec l'Université de Genève pouvant à la fois leur rendre service (contacts, salaires, etc.) mais aussi les mettre dans des enjeux de loyauté importants avec les communautés de réfugié-e-s à Kakuma²⁰⁵. De plus, la *management team* se trouve souvent prise dans des difficultés qui la dépasse comme les exigences de comptabilité de l'Université de Genève parfois incompatibles avec la vie dans un camp de réfugiés ou les logiques hiérarchiques du système humanitaire²⁰⁶. Lors de l'année académique 2019-2020, les étudiant-e-s d'introduction aux droits humains ont émis des soupçons de préférences nationales opérées par la *management team* dans le choix de ses membres et dans le rapport avec les étudiant-e-s²⁰⁷. Il y a également eu des reproches quant à l'efficacité de son fonctionnement (remboursement des transports, présence au *hub*, etc.)²⁰⁸.

En automne 2020, InZone a lancé un projet de recherche afin de revoir en profondeur la *management team* de Kakuma suite à la démission d'une grande partie de ses membres pour fonder une ONG indépendante dans le camp. Il s'agit à notre avis d'une occasion pour répondre aux critiques émises par les étudiant-e-s tout en renforçant le rôle de la *management team* dans le *learning ecosystem* d'InZone. Pour la mise en place de cette nouvelle *management team*, nous recommandons notamment une sélection de profils prenant en compte - en plus des compétences requises pour la gestion d'un campus uni-

2020, p. 4.

204 Voir *supra* partie II « Genèse et Modèle du Cours ».

205 Les commentaires des facilitateurs lors de l'élaboration du plan du présent article, email du 21 juillet 2020.

206 Les commentaires des facilitateurs lors de l'élaboration du plan du présent article, email du 21 juillet 2020 ; deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 décembre 2019 (p. 1-2), 11 février 2020 (p. 1-3) ; le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32.

207 Les commentaires des facilitateurs lors de l'élaboration du plan du présent article, email du 21 juillet 2020 ; les entretiens sous forme de sondage de chaque étudiant-e du cours réalisés par InZone en février 2020 à Kakuma.

208 Les commentaires des facilitateurs lors de l'élaboration du plan du présent article, email du 21 juillet 2020 ; les entretiens sous forme de sondage de chaque étudiant-e du cours réalisés par InZone en février 2020 à Kakuma ; le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32 ; deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 décembre (p. 2), 11 février 2020 (p. 1-3) ; les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facilitateurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, entretien n°1 (25 janvier 2020), entretien n°2 (11 février 2020), entretien n°3 (25 janvier 2020), entretien n°4 (13 janvier 2020), entretien n°5 (15 janvier 2020), entretien n°7 (13 janvier 2020), entretien n°10 (25 janvier 2020), entretien n°11 (25 janvier 2020), entretien n°14 (13 janvier 2020), entretien n°15 (11 janvier 2020), entretien n°16 (11 janvier 2020), entretien n°18 (4 janvier 2020), entretien n°19 (13 janvier 2020), entretien n°20 (13 janvier 2020).

versitaire - la diversité du camp en matière notamment de nationalités, de sexes, d'âges, de situation familiale, d'état de santé, de religion, de localisation dans le camp et de langues maîtrisées. Nous estimons également qu'un plus grand support logistique doit être assuré par Genève envers la *management team* afin que ses membres puissent réaliser leur travail dans les meilleures conditions possibles²⁰⁹. Enfin, il nous semble essentiel que l'équilibre entre l'équipe de Kakuma et celle de Genève soit repensé pour assurer un fonctionnement moins hiérarchique et plus contextualisé. La *management team* de Kakuma a pour le moment opéré comme une *implementing team*, contrevenant aux réflexions menées par InZone sur les rapports nord-sud et dominant-e-s-dominé-e-s dans les mondes académique et humanitaire. Pour renverser ce modèle, la *management team* doit sentir être un élément à part entière du programme InZone avec un pouvoir décisionnel et une expertise reconnue.

B) Facilitateurs-trices

Les facilitateurs-trices du cours Introduction aux droits humains se trouvent bien souvent dans une position se rapprochant de celle de la *management team* à Kakuma : à la fois privilégiée et délicate²¹⁰. Les deux facilitateurs de cette année académique 2019-2020 évoquent de nombreuses difficultés lors de l'accomplissement de leurs tâches. Premièrement, ils-elles se retrouvent souvent dans l'impossibilité de répondre aux demandes logistiques importantes des étudiant-e-s concernant par exemple le remboursement des transports ou la mise à disposition d'un iPhone ou d'un ordinateur portable²¹¹. Ces requêtes ne relèvent pas de leurs compétences mais comme ils-elles se trouvent en première ligne, il leur revient souvent d'y répondre et de récolter l'incompréhension des étudiant-e-s face à leur refus. Deuxièmement, du fait de la rémunération octroyée par l'Université de Genève pour cette activité et de la durée temporaire de cet emploi, les facilitateurs-trices se trouvent souvent obligés d'avoir d'autres activités professionnelles en parallèle, ce qui peut parfois péjorer leur travail pour InZone, notamment leur présence au *hub*²¹². Troisièmement, si InZone prévoit que les facilitateurs-trices reçoivent un

²⁰⁹ Les commentaires des facilitateurs lors de l'élaboration du plan du présent article, email du 10 avril et du 21 juillet 2020 ; le carnet d'observation des deux facilitateurs du cours résumant leurs analyses du semestre d'étude, 17 février 2020, p. 3.

²¹⁰ Les commentaires des facilitateurs lors de l'élaboration du plan du présent article, email du 21 juillet 2020 ; deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 décembre 2019 (p. 1-2), 11 février 2020 (p. 1-3) ; le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32.

²¹¹ Deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 décembre 2019 (p. 1), 11 février 2020 (p. 1-2) ; le carnet d'observation des deux facilitateurs du cours résumant leurs analyses du semestre d'étude, 17 février 2020, p. 4 ; le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32.

²¹² Deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 décembre 2019 (p. 1), 11 février 2020 (p. 1) ; les commentaires des facilitateurs lors de l'élaboration du plan du présent article, email du 10 avril et du 21 juillet 2020 ; le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens in-

financement pour se connecter à internet, ils ne reçoivent en revanche pas de matériel additionnel pour réaliser leur travail, comme de la papeterie ou encore un ordinateur portable²¹³. Enfin, les facilitateurs-trices n'étant en général pas des juristes de formation, ils sont souvent dans l'incapacité de répondre aux questions de fond des étudiant-e-s²¹⁴. A nouveau, ce n'est pas un problème en soi car il s'agit principalement du rôle des tutrices-trices mais cela met les facilitateurs-trices à Kakuma dans des positions inconfortables et fait encore une fois reposer le modèle d'InZone sur les compétences académiques de Genève et donc du nord.

Afin de remédier à ces difficultés, il nous paraît opportun d'annoncer clairement en début de cours quels sont les rôles respectifs de chaque partie impliquée dans l'enseignement et quelles sont les limites de ce que peuvent faire les facilitateurs-trices. InZone devrait aussi leur accorder plus de moyens pour pouvoir se concentrer sur leur travail en s'assurant d'un salaire suffisant et de matériel professionnel, notamment un ordinateur portable, une tablette et/ou un téléphone portable. Il serait également judicieux d'engager les facilitateurs-trices pour deux années consécutives - avec un-e nouveau-elle facilitateur-trice par année rejoignant un-e facilitateur-trice ayant déjà travaillé pendant une année dans cette fonction - afin de leur assurer une certaine stabilité de l'emploi et une possibilité d'accroître les compétences acquises²¹⁵. Cela permettrait également la création d'un rapport de confiance plus grand entre Genève et Kakuma, ce qui est souvent gage de la réussite du cours. Un effort peut aussi être mené dans l'octroi de reconnaissance du travail effectué par une lettre de recommandation ou un certificat attestant des tâches menées pour l'Université de Genève²¹⁶.

dividuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32.

²¹³ Deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 décembre 2019 (p. 1), 11 février 2020 (p. 1) ; le carnet d'observation des deux facilitateurs du cours résumant leurs analyses du semestre d'étude, 17 février 2020, p. 4.

²¹⁴ Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30.

²¹⁵ Les commentaires des facilitateurs lors de l'élaboration du plan du présent article, email du 10 avril et du 21 juillet 2020 ; deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 février 2020 (p. 1) ; le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30.

²¹⁶ Deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 décembre 2019 (p. 1) ; le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30 ; les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facilitateurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, entretien n°1 (25 janvier 2020), entretien n°2 (11 février 2020), entretien n°3 (25 janvier 2020), entretien n°4 (13 janvier 2020), entretien n°5 (15 janvier 2020), entretien n°7 (13 janvier 2020), entretien n°10 (25 janvier 2020), entretien n°11 (25

Enfin, il nous semble important que l'Université de Genève investisse dans le renforcement du rôle des facilitateurs-trices dans le cadre de son *learning ecosystem*. A notre avis, si les facilitateurs-trices prennent davantage de responsabilités dans le travail d'In-Zone, par exemple en menant certaines séances de travail et discussions de manière autonome, en répondant directement aux questions juridiques des étudiant-e-s, en proposant systématiquement des améliorations du cours, etc., cela peut permettre au cours de droits humains d'être davantage contextualisé, de former comme enseignant-e-s et chercheurs-euses des personnes vivant à Kakuma et de lutter contre la perpétuation d'un modèle empreint de domination nord-sud et humanitaire-réfugié-e-s. Cela exige néanmoins de l'Université de Genève d'accepter de mettre davantage de ressources dans la formation des facilitateurs-trices²¹⁷ et de donner moins de responsabilités aux tuteurs-trices. Il faut aussi veiller dans cette configuration à ne pas oublier qu'un des éléments les plus appréciés par les étudiant-e-s de Kakuma dans le cours est le lien avec des personnes étrangères au camp (en l'occurrence les tuteurs-trices et l'enseignante responsable de Genève), ce qui leur accorde un lien avec l'extérieur et avec le monde²¹⁸. Le déplacement des tâches des tuteurs-trices vers les facilitateurs-trices devra prendre cet élément en compte et ne pas se résumer à une externalisation de tâches vers une main d'œuvre bon marché.

C) Tuteurs-trices

Dans le *learning ecosystem* actuel, les tuteurs-trices assurent l'essentiel du travail de formation des étudiant-e-s de Kakuma²¹⁹. Dans les difficultés rencontrées par les tuteurs-trices, nous pouvons noter tout d'abord que ce travail, reconnu par un stage académique de l'Université de Genève, requiert des qualités particulières. Il faut savoir faire preuve d'une grande capacité d'adaptation et de flexibilité²²⁰. Un cours à Kakuma ne se gère pas comme

janvier 2020), entretien n°14 (13 janvier 2020), entretien n°15 (11 janvier 2020), entretien n°16 (11 janvier 2020), entretien n°18 (4 janvier 2020), entretien n°19 (13 janvier 2020), entretien n°20 (13 janvier 2020).

²¹⁷ Les commentaires des facilitateurs lors de l'élaboration du plan du présent article, email du 21 juillet 2020.

²¹⁸ Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32 ; deux séries d'entretiens semi-dirigés des deux facilitateurs du cours réalisés par l'enseignante responsable en décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, 11 décembre (p. 1-2), 11 février 2020 (p. 1-3) ; les entretiens semi-dirigés de chaque étudiant-e du cours réalisés par les deux facilitateurs entre décembre 2019 et février 2020 à Kakuma, entretien n°1 (25 janvier 2020), entretien n°2 (11 février 2020), entretien n°3 (25 janvier 2020), entretien n°4 (13 janvier 2020), entretien n°5 (15 janvier 2020), entretien n°7 (13 janvier 2020), entretien n°10 (25 janvier 2020), entretien n°11 (25 janvier 2020), entretien n°14 (13 janvier 2020), entretien n°15 (11 janvier 2020), entretien n°16 (11 janvier 2020), entretien n°18 (4 janvier 2020), entretien n°19 (13 janvier 2020), entretien n°20 (13 janvier 2020).

²¹⁹ Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32 et p. 41-42.

²²⁰ Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32 et p. 41-42.

un enseignement à Genève auquel les étudiant-e-s sont habitué-e-s. Le calendrier est mouvant selon les événements se produisant dans un environnement fragile²²¹. Le cours demande aussi beaucoup de disponibilités car les étudiant-e-s sollicitent les tuteurs-trices quand ils-elles ont la possibilité de se connecter, ce qui peut être en week-end et tard le soir ou tôt le matin (avec le décalage horaire) et sur leur téléphone portable²²². De plus, la coordination, la préparation des cours et séances de discussion demandent un travail important en amont, surtout du fait de la méconnaissance de l'environnement, de la distance et des conditions notamment de connexion dans le camp²²³. Le temps demandé dépasse ainsi pour le moment celui requis par un stage académique à l'Université de Genève. Il est aussi demandé aux tuteurs-trices d'avoir des connaissances importantes en matière de droits humains et dans les domaines relatifs car les étudiant-e-s de Kakuma ont souvent d'innombrables questions, y compris sur le système africain de protection des droits humains²²⁴. Faute d'accès à des bibliothèques et ressources en ligne, les tuteurs-trices se retrouvent en première ligne pour répondre à toutes ces interrogations²²⁵.

Le tutorat du cours Introduction aux droits humains va également confronter les tuteurs-trices à des réalités difficiles concernant les migrations forcées et les camps de réfugiés²²⁶. De par le lien constant avec des étudiant-e-s à Kakuma, le sujet du cours et la pédagogie développée, les tuteurs-trices vont entendre des récits individuels et collectifs de violations parfois massives des droits humains par des personnes avec lesquelles ils-elles vont nouer des liens²²⁷. Les tuteurs-trices sont également témoins de cette réalité lors

²²¹ Voir partie I « Contexte ».

²²² Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32 et p. 41-42.

²²³ Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32 et p. 41-42.

²²⁴ Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32 et p. 41-42.

²²⁵ Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 21 octobre 2019-19 janvier 2020, p. 33-40.

²²⁶ Voir partie I « Contexte ».

²²⁷ Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 29 octobre 2019, 10-14 février 2020, p. 6 et p. 30-32 ; les groupes whatsapp des étudiant-e-s du cours, des tutrices et des facilitateurs, conversations de la semaine du 28 octobre 2019 avec un étudiant, entretien n°14.

de leur bref passage à Kakuma²²⁸. Pour certain-e-s tuteurs-trices, cette expérience peut constituer un moment de rupture avec le système humanitaire et l'apport des droits humains dans ces contextes. Des frustrations peuvent se faire sentir tout au long de l'année, interrogeant également l'apport d'un enseignement de droits humains dans ce contexte et la présence de l'Université de Genève dans un camp du Sud²²⁹.

Enfin, les tuteurs-trices se retrouvent en permanence face à des questions de posture à adopter en tant qu'étudiant-e-s en général blanc-he-s, occidentaux-ales et privilégié-e-s dans un camp de réfugiés du Sud et avec des étudiant-e-s africain-e-s pris-es dans les rapports d'oppression d'un camp²³⁰. Les barrières raciales, culturelles, de niveau économique et de statut légal sont importantes. Elles peuvent entraîner des incompréhensions et une perpétuation de rapport d'oppression si elles ne sont pas analysées, déconstruites et prises en compte²³¹. A nouveau, l'enseignement en droit ne forme pas les étudiant-e-s à affronter ce genre de situation, à se poser ces questions et à développer des outils pour y répondre.

Ces éléments pointent la nécessité de procéder à un choix avisé des tuteurs-trices et de les accompagner et de les former tout au long du semestre. Dans la mesure du possible, il serait préférable de sélectionner des tuteurs-trices ayant déjà des expériences dans le milieu associatif ou humanitaire, habitué-e-s à se retrouver dans des environnements instables ou ayant eux-elles-mêmes vécu ces situations²³². Il est important de s'assurer des disponibilités des tuteurs-trices, de leur niveau en droits humains et dans les domaines connexes et de palier à des éventuels manques par des formations supplémentaires durant les premiers mois du tutorat²³³. InZone pourrait aussi accorder des téléphones por-

228 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32 et p. 41-42.

229 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32 et p. 41-42.

230 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32 et p. 41-42.

231 Voir chapitre 5, p. 32ss ; Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32 et p. 41-42.

232 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32 et p. 41-42.

233 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février

tables professionnels aux tuteurs-trices pour la durée de l'enseignement et proposer un appui psychologique si les tuteurs-trices en ont besoin, notamment à leur retour de Kakuma.

Un sérieux accompagnement de la part de l'enseignante responsable et des facilitateurs-trices envers les tuteurs-trices concerne la connaissance de la situation à Kakuma. Il est important que les tuteurs-trices saisissent les rapports de pouvoir en place dans le camp ainsi que dans le monde humanitaire, ce qui peut justifier un déplacement des tuteurs-trices dans le camp en début de semestre. Le partage d'expériences de Kakuma et des lectures théoriques critiques²³⁴ peuvent aider à cette compréhension pour éviter que le cours de droits humains ne reproduise ce contre quoi il prétend précisément lutter. En plus de ces connaissances, il semble important de consacrer davantage de temps à la formation des tuteurs-trices à la pédagogie critique mise en place dans le cours afin qu'un travail tout d'abord de prise de conscience soit fait par les tuteurs-trices puis l'acquisition de ressources pour mener un cours de droits humains qui emprunte ses fondations dans ces pédagogies²³⁵.

Pour que tous ces points puissent être menés à bien, l'enseignante responsable doit s'assurer de la motivation des tuteurs-trices et si possible pouvoir comme pour les facilitateurs-trices répéter l'expérience avec les mêmes personnes sur deux ans²³⁶.

I. Recommandations principales pour l'amélioration du cours introductif aux droits humains à Kakuma

ASPECTS LOGISTIQUES

- Nous recommandons à InZone d'améliorer le matériel mis à disposition des étudiant-e-s à Kakuma pour suivre ses cours, notamment en termes d'accès à des ordinateurs, des tablettes ou des téléphones - avec des données internet suffisantes pour se connecter -, de casques audios, de lieux de recharge pour ordinateurs, tablettes ou téléphones ainsi que de connexion internet et d'électricité au *learning hub*.
- Nous recommandons à InZone d'assurer que le paiement des transports soit réalisé avant le début de chaque semaine de cours pour que les étudiant-e-s n'aient

2020, p. 30-32 et p. 41-42.

234 Voir *supra* partie II « Genèse et Modèle du Cours ».

235 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32 et p. 41-42.

236 Le carnet d'observation des deux tutrices du cours résumant l'évolution du cours semaine après semaine (comprenant également des entretiens individuels des étudiant-e-s de mi-semestre menés par les tutrices, les observations de la semaine d'enseignement à Kakuma en février 2020 et une discussion de groupe de bilan menée en février 2020 à Kakuma), 10-14 février 2020, p. 30-32 et p. 41-42.

pas à avancer ces frais avec leurs propres économies.

- Nous préconisons qu'InZone revoie l'organisation des transports des étudiant-e-s en privilégiant l'achat de vélos mis à disposition des étudiant-e-s durant le semestre pour les déplacements et/ou une négociation de tarifs préférentiels avec des conducteurs-trices de moto à Kakuma qui se chargeraient d'effectuer toutes les semaines les trajets des étudiant-e-s pour garantir leur sécurité.

ENSEIGNEMENT À DISTANCE

- Si InZone continue de dispenser le cours introductif de droits humains avec le MOOC intitulé « Introduction aux droits de l'Homme », nous recommandons qu'il soit complété par des vidéos additionnelles contextualisant le MOOC et amenant un regard critique sur les droits humains. Idéalement, ces apports proviendraient d'expert-e-s africain-e-s et kenyan-e-s, de professionnel-le-s travaillant à Kakuma et de personnes réfugiées.
- Si InZone souhaite aller plus loin, nous recommandons de créer un nouveau MOOC introductif aux droits humains adapté à l'apprentissage dans un camp de réfugiés avec l'aide et la participation d'expert-e-s locaux-ales et de personnes réfugiées.
- Nous invitons InZone à concevoir le cours de droits humains sur une durée de quinze semaines, c'est-à-dire une semaine introductive au début du semestre, douze semaines de cours pour visualiser les vidéos du MOOC, avec une semaine récapitulative au milieu du semestre et une autre à la fin du semestre. A ces quinze semaines s'ajoutent deux semaines de présence de l'équipe de Genève à Kakuma pour la période de révision collective et d'examens.
- Il nous semble nécessaire de renforcer les moments de présences des tuteurs-trices et/ou de l'enseignante responsable sur place à Kakuma à teneur d'une semaine en début de semestre, d'une semaine supplémentaire à la mi-semestre et une présence de deux semaines en fin de cours pour les révisions et les examens. Nous pensons que cette présence sur place peut également être effectuée par des universités kenyanes pour éviter des coûts financiers et environnementaux importants et pour permettre des apports en droit kenyan ainsi qu'une meilleure localisation du cours.
- Nous proposons que le cours soit également contextualisé par l'invitation des professionnel-le-s travaillant dans le camp lors des discussions du samedi, par l'organisation de visites de certains lieux à Kakuma, comme les centres de détention ou les séances de délibération dans les systèmes coutumiers de règlements des différends. Nous préconisons que les séances de discussion prenant place sur le groupe whatsapp ainsi que les exercices individuels servent aussi à contextualiser les vidéos du MOOC.
- Nous préconisons que les séances de discussion avec participation des tuteurs-trices se fassent en simultané afin que les étudiant-e-s puissent poser leurs questions et avoir des réponses instantanément.
- Nous suggérons que des ouvrages de base en matière de droits humains soient mis à disposition des étudiant-e-s au *learning hub* afin de leur permettre de comprendre au mieux la matière.

OFFRE LIMITÉE DE COURS EN DROITS HUMAINS

- Nous recommandons à InZone de proposer un COS en sciences humaines ou en droits humains pour permettre aux étudiant-e-s d'acquérir des notions de base avec un certificat de l'Unige. Nous proposons par exemple à InZone de créer un COS spécifique en droits humains englobant cinq cours différents : le cours d'introduction aux droits humains, un cours d'introduction au système juridique kenyan traitant de la question de la place du droit coutumier en droit kenyan, un cours de droits fondamentaux kenyan, un cours de droits humains au niveau régional africain et le cours *Applied Human Rights*. Ce COS devrait se créer en collaboration avec une université kenyane.
- Nous préconisons qu'InZone soutienne les projets lancés par les étudiant-e-s à la fin du cours et en lien avec la matière étudiée afin de permettre aux connaissances apprises de trouver une application concrète.

APPARTENANCE DES ÉTUDIANT-E-S À L'UNIGE

- Nous suggérons à InZone de préciser au début de chaque cours ce qu'amène et n'amène pas la participation à un enseignement particulier (diplômes, bourses, ordinateurs, données, repas, etc.).

Nous demandons à l'Université de Genève de clarifier le statut des étudiant-e-s de Kakuma et de leur accorder un statut qui leur permettent de bénéficier des mêmes avantages que les autres étudiant-e-s de l'Unige.

- Nous recommandons à l'Université de Genève d'accorder un nombre de crédits ECTS plus élevé que celui attribué actuellement aux étudiant-e-s de Kakuma, et de six crédits ECTS au minimum. Nous demandons aussi que chaque cours dispensé à Kakuma mène à des crédits à l'Université de Genève et, si possible, dans les universités locales.
- Nous recommandons à l'Université de Genève de permettre aux étudiant-e-s de Kakuma d'accéder à ses ressources en ligne, par exemple aux cours enregistrés et à la bibliothèque en ligne.
- Nous invitons l'Université de Genève à fournir aux étudiant-e-s de Kakuma une carte d'étudiant-e, des stylos, des cahiers ou des sacs Unige afin qu'ils-elles puissent se sentir appartenir à la communauté universitaire genevoise.

PÉDAGOGIE ADAPTÉE À L'APPRENTISSAGE DES DROITS HUMAINS DANS CE CONTEXTE

- Nous recommandons que toutes les personnes impliquées dans le *learning ecosystem* d'InZone pour les cours de droits humains soient formées aux différentes approches pédagogiques de l'enseignement des droits humains en contexte fragile. Nous recommandons par ailleurs le recours à une pédagogie transformative d'apprentissage des droits humains pour le cadre de Kakuma.
- Nous suggérons qu'InZone communique dès le début du cours aux étudiant-e-s les objectifs du cours et la méthode suivie pour s'assurer qu'il n'y ait pas de déception.

TRAVAILLER EN PARALLÈLE DES ÉTUDES DANS LE CAMP DE KAKUMA

- Nous recommandons à InZone de faire preuve de flexibilité pour les étudiant-e-s qui travaillent à côté du cours, en aménageant des plages horaires larges pour suivre le cours en ligne au *learning hub*, en ne pénalisant pas ces étudiant-e-s et en améliorant la logistique pour permettre à ces derniers-ères de suivre les cours depuis chez eux-elles avec des ordinateurs, tablettes ou téléphone et une connexion internet.
- Nous proposons que les étudiant-e-s qui travaillent à Kakuma puissent compenser leur absence au *learning hub* par une plus grande participation sur le groupe whatsapp ou par des exercices individuels supplémentaires.
- Nous invitons InZone à négocier avec les organisations humanitaires installées dans le camp pour que ces dernières accordent un régime spécial aux étudiant-e-s d’InZone pour qu’ils-elles puissent parfois se libérer pour se rendre en cours et aux examens.
- Il nous semble pertinent qu’InZone mène des réflexions sur la question de la rémunération des étudiant-e-s afin qu’ils-elles n’aient pas à choisir entre étudier avec InZone ou travailler pour subvenir à leurs besoins.

STATUT DES FEMMES DANS LE CAMP DE KAKUMA

- Nous recommandons à InZone de soutenir la réalisation d’une enquête à Kakuma auprès de femmes réfugiées ayant suivi ou intéressées à suivre des cours d’InZone pour comprendre les difficultés qu’elles rencontrent et qu’elles sont les solutions qu’elles envisagent. Cette enquête devrait être menée par des femmes réfugiées.
- Il nous semble indispensable que le *learning hub* se dote d’une crèche pour que les étudiant-e-s puissent laisser leurs enfants pendant les heures de cours.
- Nous proposons qu’InZone laisse plus de flexibilité aux femmes en leur offrant la possibilité de se rendre quand elles le souhaitent au *learning hub*. Nous pensons par ailleurs que l’investissement d’InZone en ordinateurs, tablettes, téléphones et en connexion internet est crucial pour les femmes car elles sont nombreuses à devoir travailler et s’occuper des foyers.
- Nous demandons à InZone d’enquêter sur la possibilité de réserver des cours uniquement aux femmes pour qu’elles puissent s’exprimer et participer aux discussions sans avoir peur d’être jugées.

RETOUR SUR DIFFÉRENTES FONCTIONS DU LEARNING ECOSYSTEM

Management Team

- Nous recommandons que le recrutement des nouvelles personnes pour la *management team* tienne compte de la diversité du camp en matière de nationalités, de sexes, d’âges, de situation familiale, d’état de santé, de religion, de localisation

dans le camp et de langues maîtrisées.

- Il nous semble nécessaire que la qualité du support logistique à disposition de la *management team* soit assurée pour qu’ils-elles puissent travailler dans de bonnes conditions.
- Nous proposons que le rapport entre l’équipe de Kakuma et celle de Genève soit moins hiérarchisé et qu’une marge de manœuvre plus grande soit donnée à l’équipe de Kakuma.

Facilitateurs-trices

- Nous recommandons à InZone de prêter aux facilitateurs-trices pour la durée du cours du matériel additionnel, notamment de la papeterie et un ordinateur portable ou une tablette.
- Nous préconisons que le rôle des facilitateurs-trices soit clairement énoncé en début de cours pour éviter que les étudiant-e-s leur posent des questions auxquelles ils-elles sont dans l’incapacité de répondre.
- Nous suggérons que les facilitateurs-trices soient engagé-e-s pour une durée de deux années consécutives et qu’un salaire suffisant leur soit offert pour leur assurer une stabilité financière.

- Il nous semble important que l’Université de Genève mette plus de ressources dans la formation des facilitateurs-trices pour qu’ils-elles puissent mener au mieux l’enseignement du cours sur le terrain et assurer un rôle plus important dans le *learning ecosystem*.

Tuteurs-trices

- Nous recommandons que les tuteurs-trices choisi-e-s aient déjà des expériences dans le milieu associatif ou humanitaire ou qu’ils-elles soient habitué-e-s à se retrouver dans des environnements instables.
- Il nous semble essentiel que lors du recrutement des futur-e-s tuteurs-trices une attention particulière soit donnée à leurs disponibilités à se consacrer à ce cours ainsi qu’à leur niveau en droits humains et dans les domaines connexes.
- Nous proposons que les tuteurs-trices accèdent à des formations supplémentaires pour palier à d’éventuels manques durant les premiers mois du tutorat sur leur niveau juridique en la matière mais aussi à des formations sur la pédagogie.
- Nous suggérons qu’InZone accorde des téléphones portables professionnels aux tuteurs-trices pour la durée de l’enseignement.
- Nous préconisons que les tuteurs-trices soient les mêmes pendant deux années consécutives.

